

**CROIX-ROUGE FRANCAISE**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92 208 Neuilly-sur-Seine

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92 908 Paris – La Défense

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

### **CROIX-ROUGE FRANCAISE**

98 rue Didot  
75 694 Paris cedex 14

Mesdames, Messieurs,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CROIX-ROUGE FRANCAISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans le paragraphe « 3.1 Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application des règlements ANC 2018-06 et ANC n° 2019-04.

### ***Justification des appréciations***

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

#### Estimations comptables :

Votre association constitue des provisions :

- sur les créances tel que décrit au point 3.7 et à la note 5 de l'annexe aux comptes annuels,
- pour indemnités de départ à la retraite tel que décrit au point 3.10 de l'annexe aux comptes annuels.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par votre association pour identifier et évaluer les risques et les charges, ainsi que sur l'examen des états de synthèse de ces risques.

#### Première application des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04 :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que :

- les modalités retenues dans le cadre de la première application des règlements ANC 2018-06 et 2019-04 décrites dans le paragraphe 3.1 de l'annexe aux comptes annuels font l'objet d'une information appropriée et sont conformes aux dispositions des règlements ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 et ANC 2019-04 du 08 novembre 2019.
- les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note 5 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

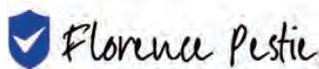
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris – La Défense, le 15 juillet 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

The image shows a signature in blue ink that reads "Florence Pestie". To the left of the signature is a small blue shield icon containing a white checkmark.

Florence Pestie

Deloitte & Associés

The image shows a signature in blue ink that reads "Djamel Zahri". To the left of the signature is a small blue shield icon containing a white checkmark.

Djamel Zahri

# COMPTES SOCIAUX 2020

## Croix-Rouge française

*Association*

*Reconnue d'Utilité Publique*

*98, rue Didot*

*75014 Paris*



# Actif

En €	Notes	31/12/2020		31/12/2019	
		Brut	Amort. et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1</b>	<b>54 459 723</b>	<b>42 827 106</b>	<b>11 632 617</b>	<b>13 161 670</b>
Frais d'établissement		942 729	381 624	561 105	583 405
Frais de recherche et de développement		227 497	162 620	64 877	87 638
Donations temporaires d'usufruit		100 000	6 192	93 808	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		47 295 710	42 276 670	5 019 040	
Droits d'utilisation (brevets, logiciels...)					7 649 379
Droit au bail					38 136
Autres immo. incorporelles					419 529
Immobilisations incorporelles en cours		5 893 787		5 893 787	4 383 583
Avances et acomptes				0	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2</b>	<b>1 009 828 241</b>	<b>610 708 505</b>	<b>399 119 736</b>	<b>438 753 937</b>
Terrains		28 396 118	5 030 249	23 365 868	18 964 568
Constructions		595 531 701	338 921 020	256 610 682	309 758 825
Installations techniques, matériel et outillage industriels		104 126 942	78 116 450	26 010 492	26 017 106
Autres immobilisations corporelles		256 424 619	188 578 735	67 845 883	66 263 187
Immobilisations grevées de droit					90 370
Immobilisations corporelles en cours		24 961 076	62 051	24 899 025	17 659 882
Avances et acomptes		387 786		387 786	
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>3</b>	<b>12 118 589</b>	<b>87 850</b>	<b>12 030 739</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4</b>	<b>124 893 383</b>	<b>7 848 287</b>	<b>117 045 095</b>	<b>68 888 249</b>
Participations et Créances rattachées		93 428 519	1 937 971	91 490 548	
Autres titres immobilisés		203 515	2 928	200 587	
Prêts		13 799 235	119 415	13 679 819	
Autres		17 462 114	5 787 973	11 674 141	
<b>Total I</b>		<b>1 201 299 936</b>	<b>661 471 749</b>	<b>539 828 188</b>	<b>520 803 856</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours</b>		<b>5 596 005</b>	<b>225 175</b>	<b>5 370 830</b>	<b>2 850 934</b>
<b>Avances et acomptes sur commandes</b>					<b>6 511 704</b>
<b>Créances</b>		<b>309 517 232</b>	<b>20 720 379</b>	<b>288 796 853</b>	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5	83 848 592	17 987 615	65 860 977	74 577 042
Créances reçues par legs ou donations	6	14 061 196		14 061 196	
Autres	7	211 607 444	2 732 765	208 874 680	154 767 326
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>8</b>	<b>180 976 575</b>		<b>180 976 575</b>	<b>116 739 953</b>
<b>Instruments de trésorerie</b>				<b>0</b>	<b>0</b>
Disponibilités	8	114 959 460		114 959 460	37 806 442
Charges constatées d'avance		5 794 045		5 794 045	5 725 056
<b>Total II</b>		<b>616 843 316</b>	<b>20 945 554</b>	<b>595 897 762</b>	<b>398 978 457</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)				0	0
Ecart de conversion Actif (V)		393 368		393 368	0
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>1 818 536 621</b>	<b>682 417 303</b>	<b>1 136 119 318</b>	<b>919 782 313</b>

# Passif

En €

Notes 31/12/2020 31/12/2019

<b>FONDS PROPRES</b>			
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		<b>86 792 843</b>	
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		86 792 843	
Apports et autres			74 048 677
Legs et donations			3 776 788
Subventions d'investissement non amortissables			66 880 497
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		<b>11 196 177</b>	
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires		11 196 177	
Apports ou legs avec droit de reprise			18 781 074
Report à nouveau en gestion contrôlée			-39 746 927
<b>Ecart de réévaluation</b>		<b>2 182 257</b>	<b>2 182 257</b>
<b>Réserves</b>		<b>115 659 813</b>	<b>144 462 929</b>
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres		115 659 813	
<b>Report à nouveau</b>		<b>-23 728 229</b>	<b>-71 589 144</b>
Report à nouveau en gestion propre		-1 391 412	
Report à nouveau en gestion contrôlée		-22 336 817	
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>		<b>93 704 658</b>	<b>5 263 812</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>		<b>285 807 518</b>	
<b>Fonds propres consommables</b>			
Subventions d'investissement		75 909 376	60 669 576
Provisions règlementées		25 871 611	38 296 297
Droits des propriétaires			90 370
<b>Total I</b>	<b>9</b>	<b>387 588 506</b>	<b>303 116 206</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations		21 928 011	
Fonds dédiés		109 030 262	
Fonds dédiés sur subventions			92 369 065
Fonds dédiés sur autres ressources			19 266 251
<b>Total II</b>	<b>10</b>	<b>130 958 273</b>	<b>111 635 316</b>
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques		108 103 346	
Provisions pour charges		684 484	
<b>Total III</b>	<b>11</b>	<b>108 787 830</b>	<b>85 569 743</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	130 085 350	
Emprunts et dettes financières diverses	12	46 067 243	
Emprunts et dettes financières			178 178 925
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		62 850 339	60 475 690
Dettes des legs ou donations	13	4 462 612	
Dettes fiscales et sociales	14	115 798 976	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7 489 881	
Autres dettes	15	49 016 539	166 019 902
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	16	92 883 156	14 786 530
<b>Total IV</b>		<b>508 654 094</b>	<b>419 461 048</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		130 614	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>1 136 119 318</b>	<b>919 782 313</b>

# Compte de résultat

Notes 31/12/2020 31/12/2019

En €

PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		821 832	733 241
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>18</b>	<b>200 336 954</b>	
Ventes de biens		16 622 149	
<i>dont ventes de dons en nature</i>		13 032 866	
Production vendue			2 150 739
Revente de marchandises achetées			2 484 439
Production stockée ou immobilisée			16 775
Produits de la vente de dons en nature			17 735 709
Ventes de prestations de service		183 714 805	
<i>dont parrainages</i>		510 000	
Frais de scolarité et formation			50 778 599
Produits des manifestations			1 846 760
Produits des postes de secours			8 061 505
Autres prestations de services			26 129 560
<b>Produits de tiers financeurs</b>		<b>1 042 803 351</b>	
Concours publics et subventions d'exploitation	19	937 541 649	
Concours publics		595 434 415	
Prestations de services médicales, médico-sociales			677 113 111
Subventions d'exploitation		342 107 234	302 514 336
Taxe d'apprentissage collectée			2 090 815
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public		92 730 118	
Dons manuels	20	79 889 854	
Mécénats		135 400	
Dons non affectés			55 458 873
Quête nationale			2 718 542
Dons affectés			6 318 743
Produits de surtaxe postale			1 139 588
Legs, donations et assurances-vie	21	12 704 864	
Contributions financières		12 531 584	
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>		<b>40 325 075</b>	<b>32 225 828</b>
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>		<b>58 468 030</b>	<b>61 767 613</b>
<b>Autres produits</b>	<b>22</b>	<b>15 603 037</b>	
QP des subventions d'invest. virée au cpte de rslt			5 964 711
Produits divers de gestion courante			9 033 047
Legs reçus et QP libéralités virée au cpte de rslt			19 332 489
<b>Total I</b>		<b>1 358 358 279</b>	<b>1 285 615 024</b>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		902 865	
Variation de stock		-2 495 040	
Autres achats et charges externes	23	349 477 883	
<b>ACHATS CONSOMMES</b>			<b>80 044 314</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>			<b>260 724 562</b>
<b>SECOURS ACCORDES EN FRANCE</b>			<b>44 553 110</b>
<b>SECOURS ACCORDES A L'ETRANGER</b>			<b>22 203 128</b>
Aides financières	24	80 095 850	
Impôts, taxes et versement assimilés		5 126 014	5 316 317
Salaires et traitements		484 822 674	471 141 990
Charges sociales		255 654 252	245 131 408
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		50 494 132	
Dotations aux provisions		41 541 607	
Dotations aux amortissements d'exploitation			49 791 069
Dotations aux provisions d'exploitation			28 629 886
Report en fonds dédiés		65 936 259	72 545 108
Autres charges		9 350 372	7 137 481
Compte de liaison exploitation			0
<b>Total II</b>		<b>1 340 906 871</b>	<b>1 287 218 373</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>17 451 408</b>	<b>-1 603 349</b>

# Compte de résultat (Suite)

Notes 31/12/2020 31/12/2019

En €

PRODUITS FINANCIERS		
De participation	583	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	840	
Autres intérêts et produits assimilés	250 051	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	582 427	3 290 136
Différences positives de change	61 583	
Autres produits financiers		7 505 553
Revenus et produits nets de cessions de VMP		59
<b>Total III</b>	<b>895 483</b>	<b>10 795 748</b>
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	73 355	397 755
Intérêts et charges assimilées	4 276 455	5 615 424
Différences négatives de change	271 168	
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>4 620 977</b>	<b>6 013 179</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-3 725 494</b>	<b>4 782 569</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>13 725 914</b>	<b>3 179 220</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 030 256	3 863 719
Sur opérations en capital	181 171 554	
Prix de vente des immobilisations cédées		6 395 078
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 712 239	2 351 267
<b>Total V</b>	<b>186 914 049</b>	<b>12 610 064</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	7 717 634	7 167 557
Sur opérations en capital	94 648 590	
Valeurs nettes comptables des immo cédées		2 567 613
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 569 080	790 302
<b>Total VI</b>	<b>106 935 305</b>	<b>10 525 473</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>79 978 745</b>	<b>2 084 592</b>
Participations des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 546 167 811	1 309 020 836
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 452 463 153	1 303 757 025
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>93 704 658</b>	<b>5 263 812</b>
<i>Part gestion propre</i>	<i>81 042 850</i>	<i>4 513 695</i>
<i>Part gestion contrôlée</i>	<i>12 661 808</i>	<i>750 117</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature alimentaires	4 190 709	
Dons en nature vestimentaires	65 463	
Dons en nature matériels	10 215 811	
Prestations en nature	3 345 154	
Mise à dispositions de locaux et matériels	6 571 894	
Bénévolat	272 385 060	
<b>RESSOURCES</b>	<b>296 774 090</b>	
Secours en nature alimentaires	4 190 709	
Secours en nature vestimentaires	65 463	
Secours en nature matériels	10 215 811	
Prestations gratuites	3 345 154	
Mise à dispositions de locaux et matériels	6 571 894	
Personnel bénévole	272 385 060	
<b>EMPLOIS</b>	<b>296 774 090</b>	

## **ANNEXE**

## 1. Informations relatives à l'Association

La Croix-Rouge française est une association reconnue d'utilité publique par décret du 7 août 1940 validé par ordonnance du 27 avril 1945, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. La mission sociale développée par la Croix-Rouge française se décline en cinq secteurs d'activité :

- urgence et secourisme
- action sociale
- santé
- formation
- solidarité internationale

Sa mission s'exerce au moyen d'unités qui ne disposent pas de personnalité juridique propre et qui sont constituées :

- d'établissements dont elle assure l'exploitation et la gestion : structures sanitaires, sociales, médico-sociales et structures de formation initiale et continue, principalement financés par les fonds versés par l'assurance maladie, les autres régimes de protection sociale, l'Etat et les collectivités, dans le cadre des politiques sanitaires et sociales,
- de délégations et d'unités locales qui regroupent plus de 65.000 bénévoles menant des actions de proximité dans les domaines de l'action sociale, de l'urgence et du secourisme au niveau national et international, financées en premier lieu par la générosité du public, également par des subventions publiques, les produits des prestations vendues (postes de secours, formations aux gestes qui sauvent...) et les concours financiers des bailleurs de fonds pour l'action internationale,
- de fonctions supports et d'encadrement de l'action au niveau du siège.

Les comptes annuels sont représentatifs de 1394 dossiers comptables dont 719 relatifs à des délégations ; les opérations inter-structures sont éliminées et les éventuelles plus ou moins-values internes à l'association Croix-Rouge française sont neutralisées.

Les comptes des structures suivantes n'ont pas été intégrés dans ceux de la Croix-Rouge française au 31 décembre 2020 car non obtenus dans les délais :

- délégation territoriale de Saint Pierre et Miquelon
- délégation territoriale de Wallis ;
- délégation territoriale de Futuna.

L'impact financier de ces structures est négligeable.

Les comptes annuels sociaux de la Croix-Rouge française n'incluent ni les comptes des fonds de dotation ou associations contrôlées ni les comptes des SCI et SAS détenues.

## 2. Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

### Faits marquants de l'exercice :

- **Nouveau plan comptable**

A compter du 1er janvier 2020, le secteur associatif voit quelques-unes des dispositions comptables modifiées suite au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

En parallèle, les personnes morales de droit privé à but non lucratif gestionnaires d'ESSMS sont maintenant soumises au règlement ANC 2019-04 visant à préciser le traitement comptable dans les comptes annuels des ESSMS qu'elles gèrent et qui font l'objet d'obligations spécifiques prévues par le Code de l'Action Social et des Familles (CASF).

Tous ces changements sont explicités dans le paragraphe 3.1 Changement de méthode comptable

- **COVID 19**

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, la Croix-Rouge française a mobilisé son réseau bénévole et ses établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour maintenir ses missions essentielles, renforcer ses actions de secours et de protection et innover pour répondre aux besoins spécifiques, notamment sur demande des pouvoirs publics. Certaines activités ont cependant dû être suspendues durant le confinement de mars à mai 2020, avec une reprise souvent partielle par la suite. Ce fut notamment le cas pour les postes de secours, les vestiboutiques, une partie des formations, les EAJE (Etablissements d'accueil de jeunes enfants). La réponse à la crise a été possible grâce aux dons, aux partenariats et au soutien gouvernemental. Ces financements ont permis de compenser en grande partie les impacts financiers liés à la crise (moindre activité, surcoûts) et aux mesures gouvernementales (primes versées au personnel soignant, mise en œuvre du Ségur de la santé).

- **Création de la SCI Foncière CRf**

Dans le cadre de sa stratégie immobilière et financière, la Croix-Rouge française a créé en 2020 la SCI réglementée Foncière CRf. Cette structure est issue de la SCI des Massues, à laquelle la Croix-Rouge française a cédé, en décembre 2020, les murs de deux de ses établissements du secteur sanitaire et apporté les murs de trois de ces mêmes établissements. Des baux ont été mis en place entre la SCI et la Croix-Rouge française. La SCI des Massues a été requalifiée en SCI FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) et renommée « SCI Foncière CRf ». 39% des titres ont été cédés fin 2020 à un investisseur institutionnel dans l'objectif d'un partenariat long terme. Suite à ces différentes opérations, la Croix-Rouge française a dégagé une plus-value de 86 M€.

## Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice :

- **COVID 19**

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, la Croix-Rouge française continue de mobiliser son réseau bénévole et ses établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour maintenir ses missions essentielles, renforcer ses actions de secours et de protection pour répondre aux besoins spécifiques. Cette réponse à la crise reste possible grâce aux dons, aux partenariats et au soutien gouvernemental. De nombreux éléments étant encore inconnus à ce jour, nous ne pouvons chiffrer l'impact de cette crise sur le résultat 2021.

- **SCI Foncière CRf**

La Croix-Rouge française a finalisé, en février 2021, l'entrée de partenaires au capital de la SCI foncière CRf. 22% des parts ont ainsi été cédées en février 2021, à d'autres investisseurs institutionnels, également dans l'objectif d'un partenariat long terme. La Croix-Rouge française reste le premier associé de la SCI.

- **Activités d'aide et d'accompagnement à domicile**

Le 1er janvier 2021, La Croix-Rouge française a transféré à l'association Amical neuf établissements de services d'aide et d'accompagnement à domicile. Ces établissements ont représenté en 2020 des produits d'exploitation de 11 M€ et un résultat net de (2,0) M€.

### 3. Principes et méthodes comptables

#### 3.1 Changement de méthode comptable

A compter du 1er janvier 2020, le secteur associatif voit quelques-unes des dispositions comptables modifiées avec l'application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

En parallèle, les personnes morales de droit privé à but non lucratif gestionnaires d'ESSMS sont maintenant soumises au règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 visant à préciser le traitement comptable dans leurs comptes annuels ESSMS qu'elles gèrent et qui font l'objet d'obligations spécifiques prévues par le CASF.

Ainsi, les personnes morales de droit privé à but non lucratif gestionnaires d'ESSMS établissent leurs comptes annuels, relatifs à l'ensemble de leurs activités (activités hors ESSMS ; activités menées par les ESSMS), selon les règles hiérarchiques suivantes :

- le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général ;
- le règlement ANC n° 2018-06 relatif à la comptabilité des personnes morales de droit privé à but non lucratif (remplace le règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC)) ;
- le règlement ANC n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif (remplace l'avis 2007-05 du 4 mai 2007 du CNC)

Ces nouveaux règlements constituent un changement de méthode avec traitement rétrospectif.

Ils sont appliqués par la Croix-Rouge française à compter du 1er janvier 2020.

La méthode rétrospective nécessite de présenter les comptes comme si les nouvelles règles avaient toujours été appliquées. L'impact du changement :

- Sur l'exercice en cours est constaté au compte de résultat
- Sur les exercices antérieurs est constaté en report à nouveau, sauf si les informations ne sont pas disponibles ou trop incertaines.

Présentation pro-forma des principaux postes retraités selon la nouvelle méthode :

En K€	Poste de bilan	31/12/2019 avant changement de méthode	Impact changement de méthode	Impact - Changement présentation	31/12/2019 Pro forma
<b>Actif</b>	Immobilisations grevées de droit	90	-90		0
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	13 968		13 968
	Créances reçues par legs ou donations		13 300		13 300
	<b>Impact total actif</b>	<b>90</b>	<b>27 178</b>	<b>0</b>	<b>27 268</b>
<b>Passif</b>	Fonds propres complémentaires (sans droit de reprise)	0	0	86 613	86 613
	Apports et autres	74 049	8 787	-82 836	0
	Legs et donations	3 777	0	-3 777	0
	Subventions d'investissement non amortissables	66 880	-66 880	0	0
	Fonds propres complémentaires (avec droit de reprise)		0	11 260	11 260
	Apports ou legs avec droit de reprise	18 781	-7 521	-11 260	0
	Réserves Autres	144 463	-13 956		130 507
	Report à nouveau en gestion propre	-71 589	74 485		2 896
	Report à nouveau en gestion contrôlée	-39 747	-8 585		-48 332
	Subventions d'investissement	60 670	14 953		75 623
	Provisions réglementées	38 296	-13 836		24 460
	Droits des propriétaires	90	-90		0
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		22 919		22 919
	Fonds dédiés	111 635	-10 188		101 448
	Provisions	85 570	22 481		108 051
	Dettes des legs ou donations		4 349		4 349
Autres dettes	166 020	259		166 279	
<b>Impact total passif</b>		<b>658 895</b>	<b>27 178</b>	<b>0</b>	<b>686 073</b>

## ▪ Les legs et donations

Le règlement ANC 2018-06 apporte des modifications importantes dans la comptabilisation des legs et donations. Le fait générateur de l'enregistrement des legs et donations est modifié. Auparavant celui-ci correspondait à la date de réalisation. Désormais, il s'agit de la date d'acceptation par le Conseil d'Administration ou Bureau National pour un legs et de la date de signature de l'acte pour une donation.

Lorsque le testateur ou donateur décide que son legs ou dons est destiné à renforcer les fonds propres, l'enregistrement comptable n'évolue pas. Dans tous les autres cas, l'opération est enregistrée dans le compte « Ressources liées à la générosité du public ».

En contrepartie les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés dans les comptes « Créances reçues par legs ou donation », « Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés » ou comptes d'actif par nature (cf. point 3.15).

Ces legs seront gérés via les fonds reportés jusqu'à leur réalisation.

A l'ouverture, ces legs en attente de réalisation impactent :

- Les « Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés » : 13 968 K€ (Brut : 14 822 K€ ; Dépréciation : 854 K€)
- Les « Créances reçues par legs ou donation » : 13 300 K€
- Les « Dettes de legs et donations » : 4 349 K€
- Les « Fonds reportés sur legs ou donations » : 22 919 K€

## ▪ Les prêts à usage (commodats)

Le règlement ANC 2018-06 a supprimé la comptabilisation au bilan des biens immobiliers utilisés dans le cadre de commodats (mises à disposition gratuite de biens immobiliers encadrés par des conventions comportant restitution aux propriétaires après utilisation).

Dorénavant, le prêt à usage est enregistré dans les contributions volontaires en nature (comptes de classe 8) sur la base d'une valeur déterminée en fonction des loyers qu'aurait pu payer l'entité pour un bien équivalent (ANC. règl 2018-06. art. 21 1-1. 1R3 et 320.2).

Au 31/12/2019, les soldes des comptes relatifs aux commodats s'élevaient à :

- « Immobilisations grevées de droit » : 24 947 K€
- « Amortissements des immobilisations grevées de droit » : 24 857 K€
- « Droits des propriétaires » : 90 K€

## ▪ Les provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations

Le règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019, supprime les provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations (compte 142), au profit des fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS (compte 192).

Cependant ce changement n'a pas été retenu dans l'instruction M22 Bis, créant une divergence entre la réglementation des comptes administratifs et la réglementation comptable, la Croix-Rouge française est toutefois dans l'obligation de l'appliquer.

A noter que ce changement ne concerne pas les établissements de la filière sanitaire qui doivent quant à eux continuer d'utiliser le compte de provisions réglementées.

Cette suppression entraîne un changement de méthode comptable avec traitement rétrospectif.

L'impact à l'ouverture des comptes 2020 est le suivant :

- Provisions réglementées : - 14 991 K€
- Fonds dédiés : 14 991 K€

## ▪ Les subventions d'investissement

Le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 supprime la distinction entre :

- Les subventions d'investissement qui financent des biens dont le renouvellement incombe à l'Association et qui sont donc maintenues au passif du bilan au compte « Subventions affectées à des biens renouvelables (subventions non amortissables) ».
- Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'Association, qui sont inscrites au passif et reprises selon le rythme d'amortissement du bien financé.

Il convient donc d'appliquer les dispositions du PCG (art. 312-1) qui précisent que toutes les subventions d'investissement sont à reprendre au compte de résultat.

Cette suppression entraîne un changement de méthode comptable avec traitement rétrospectif.

Ainsi les soldes au 31/12/2019 des comptes « Subventions affectées à des biens renouvelables » ont été reclassés. Trois cas ont été recensés à la Croix-Rouge française :

- ✓ 1<sup>er</sup> cas : s'ils correspondent à une immobilisation totalement amortie => les comptes sont soldés par le crédit du compte « Report à nouveau ».
- ✓ 2<sup>ème</sup> cas : s'ils correspondent à une immobilisation en cours d'amortissement => Il faut reconstituer les soldes des comptes 131 et 139, comme si l'opération avait été enregistrée selon la nouvelle méthode depuis l'obtention de la subvention. La partie qui aurait dû être virée au compte de résultat en compte 139 depuis l'origine est reprise dans le compte « Report à nouveau ».
- ✓ 3<sup>ème</sup> cas : s'ils correspondent à des financements provenant de sources privées => ils ne répondent donc pas à la définition d'une subvention et doivent être reclassés en apport avec ou sans droit de reprise.

L'impact du changement de méthode au titre des subventions d'investissement à l'ouverture des comptes 2020 est le suivant :

- Apports sans droit de reprise : 8 787 K€
- Report à nouveau : 50 661 K€
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables sans droit de reprise : - 66 880 K€
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables avec droit de reprise : - 8 025 K€
- Apports avec droit de reprise : 504 K€
- Subventions d'investissement : 14 953 K€ (Compte 131 : 28 608 K€ et compte 139 : 13 654 K€)

## ▪ Fonds dédiés

Auparavant les fonds dédiés étaient repris au fur et à mesure de la réalisation des dépenses qu'il s'agisse d'une charge ou d'une immobilisation. Ainsi, dans le cas d'une immobilisation, le fonds dédié était repris à hauteur de l'immobilisation alors même que celle-ci n'était pas enregistrée en charge. Ce traitement générait un impact résultat positif en N lors de l'acquisition de l'immobilisation, et un impact négatif les années suivantes à hauteur des dotations aux amortissements.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 permet d'étendre l'utilisation du mécanisme des fonds dédiés aux ressources reçues pour le financement des immobilisations affectées à un projet défini. Dans ce cas, il est possible de reprendre les fonds dédiés au même rythme que celui retenu pour l'amortissement de l'immobilisation. Une mention en annexe est nécessaire.

La Croix-Rouge française opte pour ce traitement, il est donc appliqué à l'ensemble des ressources reçues pour le financement d'immobilisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

S'agissant d'un changement de méthode comptable, la méthode rétrospective doit en principe être appliquée. Elle nécessite d'identifier toutes les immobilisations acquises via un fonds dédié afin de « reconstituer » le compte 19 pour la partie non encore amortie.

Cependant les montants en jeu étant non significatifs, la méthode prospective est retenue.

Le règlement ANC 2018-06 procède également à une clarification des libellés :

- Les comptes 689 « Engagement à réaliser sur .... » voient leur libellé changer pour « Reports en fonds dédiés .... ».
- Les comptes 789 « Report des ressources non utilisées sur .... » voient leur libellé changer pour « Utilisations des fonds dédiés sur .... ».

Le règlement ANC 2019-04 permet dorénavant le traitement en fonds dédiés des montants non utilisés des contributions accordées par les autorités de tarifications aux ESSMS.

Les subventions reçues par les établissements de la filière Lutte contre les exclusions finançant l'activité même de ces établissements n'ont pas lieu d'être comptabilisées en fonds dédiés. Cependant les montants non utilisés en fin d'exercice peuvent faire l'objet d'un reversement. De ce fait les fonds dédiés issus de subventions de cette filière ont été reclassés à l'ouverture en provision pour risque de reversement.

Certains fonds dédiés ne répondant pas à la nouvelle définition des fonds dédiés ont été repris en report à nouveau ou dettes s'ils font l'objet d'un remboursement en 2021.

L'impact à l'ouverture des comptes 2020 est le suivant :

- Fonds dédiés : - 24 024 K€
- Report à nouveau : 1 283 K€
- Provision pour risque de reversement : 22 481 K€
- Autres dettes : 259 K€

#### ▪ **Contributions volontaires en nature**

Le règlement ANC 2018-06 impose désormais le principe de la valorisation et de la comptabilisation en compte de classe 8 des contributions volontaires en nature si les deux conditions suivantes sont remplies (art.211-2) :

- ✓ Leur nature et leur importance sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ;
- ✓ L'association est en mesure de les recenser et de les valoriser

Celles-ci sont des 3 types :

- Les contributions volontaires en travail : heures de bénévolat et mises à disposition de personnel
- Les contributions volontaires en mise à disposition gratuite : mises à disposition de locaux, fournitures de services, ...
- Les contributions volontaires en biens : biens destinés à être conservés par l'association

La nature de ces contributions, ainsi que les modalités de recensement et les méthodes de valorisations, sont détaillées au paragraphe 3.14 Traitement des contributions volontaires en nature.

#### ▪ **Les abandons de frais par les bénévoles**

Le règlement ANC 2018-06 est également venu préciser le traitement comptable des abandons de frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité et de l'intérêt de l'entité. Il est rappelé que c'est l'abandon de créance qui se trouve à l'origine de l'avantage fiscal accordé par ce type d'opération. L'abandon doit être matérialisé de façon expresse par le bénévole sur la note de frais. L'abandon doit être comptabilisé dans le compte « Abandons de frais par les bénévoles » (ANC. régit 2018-06. Art. 320.2) avec pour contrepartie un compte de tiers dans lequel a été constatée la contrepartie des charges par nature. Cette règle comptable spécifique est une exception au principe de comptabilisation du bénévolat en compte de classe 8.

Au 31/12/2020, les abandons de frais engagés par les bénévoles s'élèvent à 1 471 K€ contre 1 313 K€ en 2019.

### **3.2 Principes d'établissement des états financiers**

Les comptes annuels de la Croix-Rouge française sont établis en euros au niveau du bilan, du compte de résultat et du Compte d'Emploi annuel des Ressources et en milliers d'euros pour le reste de l'annexe.

L'Association clôture ses comptes au 31 décembre.

### 3.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée maximale de 5 ans.

### 3.4 Immobilisations corporelles

#### ▪ Valeur d'entrée

Conformément au règlement ANC n°2014-03, les immobilisations corporelles sont enregistrées :

- Au coût d'acquisition, pour les immobilisations acquises à titre onéreux.  
Par dérogation, certains immeubles d'établissements sous gestion contrôlée ont antérieurement fait l'objet d'une revalorisation suite à des négociations menées avec leurs organismes financeurs justifiant l'existence d'écart de réévaluation figurant au passif à hauteur de 2 182 K€,
- A la valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit par voie de legs et de donations correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

#### ▪ Durées d'amortissement

- Durées d'amortissement des biens non décomposables :

Agencements et installations.....	5 à 10 ans
Matériels et outillages.....	10 ans
Matériels spécifiques de secourisme.....	3 ans
Matériels de transport.....	5 ans
Mobiliers et matériels de bureau.....	3 à 10 ans

Dans le cadre de la gestion des établissements sous contrôle des autorités de tarification, certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement sur des durées définies par les autorités de tarification pouvant différer de celles habituellement pratiquées. Par application des dispositions de l'avis n°2007-05 du Conseil National de la Comptabilité du 4 mai 2007, le différentiel d'amortissement est alors constaté pour compléter les dotations comptabilisées (application d'un amortissement dérogatoire ou différé).

- Durées d'amortissement des biens décomposables (constructions et aménagements) :

Les 4 composants identifiés ci-dessous font l'objet d'un amortissement en fonction de leur durée d'utilisation.

	Fondations, systèmes porteurs, remplissage	Couvertures, menuiseries extérieures	Cloisonnements, sols, peintures	Plomberie, électricité, VMC, systèmes de sécurité, ascenseurs, chauffage
<b>Immeubles, appartements et locaux situés dans un immeuble</b>				
jusque 1949 (dont châteaux)	80 ans	30 ans	10 ans	15 ans
1950 à aujourd'hui (dont extensions)	40 ans	30 ans	10 ans	15 ans
<b>Maison, grande maison</b>				
jusque 1949	80 ans	20 ans	20 ans	20 ans
1950 à aujourd'hui (dont extensions)	40 ans	20 ans	20 ans	20 ans
<b>Entrepôts, hangars, garages</b>	40 ans	20 ans		20 ans
<b>Préfabriqués</b>		20 ans	20 ans	15 ans

### ▪ Valeur d'inventaire

En cas d'identification d'un indice de perte de valeur (vente d'actif envisagée, potentiel de service réduit...), une analyse est effectuée pouvant conduire à la constatation d'une dépréciation complémentaire.

### 3.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable des titres. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net de clôture, les perspectives d'avenir et la valeur d'utilité pour la Croix-Rouge française.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque de recouvrabilité.

Voir note n°4 sur les immobilisations financières.

### 3.6 Stocks

Ils sont valorisés selon la méthode PEPS « premier entré, premier sorti » et dépréciés en cas de rotation lente ou de péremption.

### 3.7 Créances

Les créances correspondent aux prestations en attente de paiement fournies par l'unité à ses usagers, prises en charge par les usagers eux-mêmes ou par divers organismes (CPAM, mutuelle...).

Les créances présentant un risque de non recouvrement sont dépréciées en fonction de leur ancienneté.

Les montants des provisions sont ajustés en fonction des risques les plus probables à la date d'établissement des comptes.

### 3.8 Placements de trésorerie

Ils sont valorisés à la valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur liquidative au 31 décembre est inférieure à la valeur comptabilisée lors de leur acquisition.

### 3.9 Fonds propres

Les fonds propres sont composés :

- Des fonds propres sans droit de reprise qui sont des fonds qui ne peuvent être repris par les apporteurs ;
- Des legs et donations sans droit de reprise qui sont des réserves représentatives d'immeubles, obtenues par voie de legs et de donations utilisées par l'Association ;
- Des apports réputés « avec droit de reprise » qui sont susceptibles de reprise notamment dans le secteur sanitaire et médico-social ;
- Des legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis de droit de reprise par le testateur ou le donateur ;
- Des écarts de réévaluation

- Des réserves règlementées qui sont issues de l'application de décisions d'affectation attribuées par les autorités de tarification ;
- Des reports à nouveaux qui traduisent la gestion propre des activités de certains établissements de la Croix-Rouge française (instituts de formation, crèches...), des délégations et de l'activité internationale ainsi que les fonctions d'encadrement et de soutien du siège ;
- Des résultats issus des établissements sous gestion contrôlée en instance d'affectation.
- Des subventions d'investissement.
- Des provisions règlementées qui sont constituées en application de la réglementation comptable médico-sociale et autorisées par les règlements ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 et ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Il est maintenant clairement précisé dans le règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 que certains comptes de fonds propres sont restituables aux autorités de tarification en cas de fermeture (ou transfert) d'un ESSMS. Il s'agit du résultat, du report à nouveau (comptes 115) et des réserves (comptes 1068).

De ce fait ces fonds doivent faire l'objet d'une distinction comptable et notamment dans la présentation du bilan, ils doivent apparaître dans une ligne spécifique.

#### ▪ Provisions règlementées

Selon le règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019, les dotations et reprises de provision règlementées sont comptabilisées en exceptionnel.

Dans les comptes de la Croix-Rouge française, les flux de certaines provisions règlementées sont transférées du cycle exceptionnel vers le cycle exploitation afin d'être en adéquation en terme de présentation avec les crédits non reconductibles les finançant.

En effet, les autorités de tarification peuvent être amenées à attribuer, au titre des dotations globales ou de tarification, des fonds destinés à financer des acquisitions d'immobilisations ou des charges d'exploitation à venir. Ces dotations complémentaires, bien qu'ayant un caractère de crédit non reconductible (CNR), sont enregistrées en exploitation.

Les provisions règlementées concernées correspondent aux provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations (compte 142) qui subsistent dans la filière sanitaire.

#### ▪ Subventions d'investissement

La Croix-Rouge française reçoit des subventions d'investissement inscrites au passif et reprises selon le rythme d'amortissement du bien financé.

### 3.10 Provisions

Conformément au règlement ANC n°2014-03, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'Association a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

- **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Le personnel de la Croix Rouge Française perçoit une indemnité de départ en retraite définie par la Convention Collective du personnel salarié de la Croix-Rouge française.

Ce régime crée une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Il est partiellement couvert pour une structure par un contrat d'assurance.

L'engagement est calculé, par un actuair indépendant, selon la méthode des unités de crédits projetées. Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	2019	2020
Taux d'actualisation	0,75%*	0,35%*
Progression des salaires (selon données historiques des 3 dernières années)		
Cadres	2,10%	2,10%
Non cadres	1,40%	1,40%
Agés théoriques de départ (selon l'âge et le statut du salarié)	entre 62 et 64 ans	entre 62 et 64 ans
Taux de mobilité (selon l'âge et le statut du salarié)	entre 0 et 22%	entre 0 et 22%
Tables de mortalité	INSEE 2013-2015	INSEE 2014-2016
Taux moyen de charges sociales	50.78%**	50.49%**

(\*) Taux déterminé par rapport au taux d'émission des obligations en euros du secteur privé de grande qualité pour une durée équivalente à celle des engagements.

(\*\*) Il s'agit du taux moyen de la Croix-Rouge française, cependant le taux de charges patronales est transmis pour chaque individu

La Croix-Rouge française applique la méthode préférentielle.

Depuis l'exercice 2014, suite à la recommandation n°2013-R.02 de l'Autorité des Normes Comptables, la Croix-Rouge française applique la méthode dite du «Corridor» conduisant à amortir la part des pertes et gains actuariels qui dépasse 10 % de la valeur des engagements, par le compte de résultat, sur la durée résiduelle moyenne probable de vie active des salariés.

Selon la recommandation ANC n°2013-02, seuls les motifs de démissions devraient être retenus pour la détermination des taux de rotation du personnel, et non les licenciements et les ruptures conventionnelles. En plus des démissions, la Croix-Rouge française inclut les motifs de licenciements pour faute grave.

### 3.11 Reconnaissance des produits

Les Cotisations des membres sont enregistrées à l'encaissement.

Les dons reçus et datés de l'exercice sont rattachés à ce même exercice même s'ils sont réellement encaissés dans les jours suivants la fin de cet exercice.

La Croix-Rouge française considère que les dons collectés suite à des appels à dons par voie de publipostages (dits mailings) sont non affectés car utilisables pour ses missions prioritaires, ceci sauf s'ils font suite à des opérations d'urgence ou à des événements exceptionnels. Dans ces cas particuliers ou s'ils sont affectés par les donateurs, les fonds non utilisés dans la période font l'objet de comptabilisation en fonds dédiés.

Conformément au règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019, les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits lors de la réception de la notification d'attribution. Lorsque les fonds ont été affectés à un projet défini par un financeur et n'ont pas pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris envers le tiers financeur est inscrit au passif en « Fonds Dédiés » et fera l'objet d'une reprise ultérieure au fur et à mesure de la réalisation des dépenses.

La diversité des activités de la Croix-Rouge française, son organisation par filière, avec pour chacune d'entre elles, des spécificités réglementaires, de codification des actes, de créanciers institutionnels ou non à facturer ont conduit à l'utilisation d'« outils métiers » spécialisés dans la gestion administrative et comptable des filières en question.

Ceux-ci sont régulièrement mis à jour par les éditeurs afin de prendre en compte les dernières évolutions nécessaires en termes de codification ou de tarif par exemple.

Ces outils ont pour principales fonctions de permettre l'enregistrement des données administratives du bénéficiaire / patient / usager, de procéder à la facturation en prenant en compte les éventuelles données du séjour et de mettre à jour les comptes « clients » (comptabilisation des factures, des encaissements, possibilité d'obtenir une balance âgée, base des relances « clients », ...)

Les données en provenance de ces « outils métiers » sont interfacées mensuellement dans CEGID XRP (logiciel comptable de la Croix Rouge française) :

- Dans un premier temps, les données sont stockées dans un SAS permettant un premier contrôle de cohérence et de format
- Dans un second temps, un cadrage entre ce qui est exporté de l' « outil métier » et importé dans CEGID XRP est réalisé à fréquence mensuelle.

Les fonds reçus des entreprises privées, qu'ils soient destinés à de l'exploitation ou à de l'investissement, sont des contributions financières enregistrées dans le compte « Contributions financières issues d'entreprises privées » et non pas des subventions. Ils peuvent, si la convention d'attribution fait bien mention d'un projet défini, être comptabilisés en fonds dédiés (Compte 195).

Les abandons de frais matérialisés de façon expresse par les bénévoles sur leurs notes de frais sont comptabilisés dans le compte « Abandons de frais par les bénévoles » (ANC. régit 2018-06. Art. 320.2) avec pour contrepartie un compte de tiers dans lequel a été constatée la contrepartie des charges par nature. Cette règle comptable spécifique est une exception au principe de comptabilisation du bénévolat en compte de classe 8.

### **3.12 Fonds Reportés et Dédiés**

#### **▪ Les fonds reportés**

Il s'agit des produits de legs et donations non encore réalisés (encaissés) à la clôture de l'exercice.

#### **▪ Les fonds dédiés**

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets définis et non encore utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs, sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste de « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- en charges dans le poste « Report en fonds dédiés », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture,
- en produits dans le poste « Utilisation des fonds dédiés », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont encourues.

Une procédure précise les modalités de réaffectation des reliquats de fonds dédiés issus de la générosité du public dans le cas où la cause est épuisée (décision du Conseil d'administration du 8 octobre 2008 modifiée par le Conseil d'administration du 13 octobre 2010).

Le nouveau règlement ANC 2018-06 permet d'étendre l'utilisation du mécanisme des fonds dédiés aux ressources reçues pour le financement des immobilisations affectées à un projet défini. Dans ce cas, la reprise des fonds dédiés s'effectue au même rythme que celui retenu pour l'amortissement de l'immobilisation. La Croix-Rouge française a opté pour ce traitement, il est donc appliqué à l'ensemble des ressources reçues pour le financement d'immobilisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### 3.13 Résultat exceptionnel

Il inclut des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents.

### 3.14 Traitement des contributions volontaires en nature

#### ▪ Les contributions volontaires en travail

##### Valorisation des heures de bénévolat :

Les heures de bénévolat sont recensées via une application dédiée pour partie d'entre elles et via les bilans d'activité pour d'autres.

##### Valorisation des mises à disposition de personnel :

Les mises à disposition de personnel sont justifiées par une convention signée avec l'organisme qui met à disposition le personnel.

Un taux horaire de valorisation unique a été retenu correspondant au salaire moyen français 2018 publié par l'INSEE. Le taux de charges patronales appliqué est de 50%.

La comptabilisation est la même pour les heures de bénévolat et les mises à disposition de personnel.

Débit 864 Personnel bénévole

Crédit 874 Bénévolats

#### ▪ Les contributions volontaires en mise à disposition

##### Valorisation des mises à disposition de locaux (y compris les prêts à usage ou commodats) :

Les mises à disposition de locaux sont documentées par une convention avec indication de la valeur locative. A défaut de convention ou d'indication de la valeur locative, la valorisation est déterminée via les relevés de taxe foncière ou d'habitation. Et en dernier recours via une analyse de la valeur locative du marché local.

Comptabilisation :

Débit 863 Mise à disposition de locaux et matériels charges

Crédit 873 Mise à disposition de locaux et matériels produits

##### Valorisation des fournitures de services :

Les fournitures de services à titre gratuit font l'objet d'un écrit de la société qui fournit le service avec une valorisation (inscription dans la convention, facture avec un net à payer nul, ...)

Comptabilisation :

Débit 862 Prestations gratuites

Crédit 872 Prestations en nature

#### ▪ Les contributions volontaires en biens

##### Les biens destinés à être cédés :

Ces biens ne figurent pas dans les contributions volontaires en nature.

Les dons en nature d'une valeur significative et qu'il est possible d'inventorier, sont mentionnés dans l'annexe dans les engagements reçus.

Lors de la réalisation de la vente, l'engagement reçu est soldé et la vente comptabilisée en produits « Ventes de dons en nature ».

##### Les biens destinés à être conservés par l'association pour mener ses activités :

Ces biens font l'objet d'un écrit de la société qui les fournit avec une valorisation (facture avec un net à payer nul, ...). Si le bien destiné à être conservé est une immobilisation, il devra être enregistré en immobilisation (et non pas en contribution volontaire) avec une contrepartie en fonds propres.

### 3.15 Traitement des legs, donations et assurances vies

Selon le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 le fait générateur permettant d'enregistrer :

- les donations, est la date de signature de l'acte de donation
- les legs, est la date d'acceptation du legs par le Conseil d'Administration ou Bureau National
- les assurances vies, est la date de réception des fonds.

Les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés :

- ✓ dans le compte « Créances reçues par legs ou donation » pour les espèces, actifs bancaires, actifs financiers (titres, actions, ...) jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres
- ✓ dans le compte « Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés à être cédés
- ✓ dans les comptes d'actif par nature pour les biens autres visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservé sur décision du Conseil d'Administration

Les biens transmis peuvent être grevés de dettes qui sont à enregistrer dans le compte « Dette des legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est enregistrée en produit « Ressources liées à la générosité du public » sauf lorsque le testateur ou donateur décide que son legs ou don est destiné à renforcer les fonds propres. L'enregistrement se fera alors en fonds propres sans droit de reprise « Legs et donations ».

Les produits non encore réalisés (encaissés) à la clôture de l'exercice doivent être « neutralisés » par l'utilisation d'un compte « Fonds reportés sur legs ou donations ».

### 3.16 Méthodologie d'élaboration du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) et du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Conformément à l'article 4 de la loi n°91.772 du 7 août 1991 modifié par l'ordonnance 2015-904 du 23 juillet 2015 le Compte d'Emploi des Ressources est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat.

Selon l'article 431.4 de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 :

*Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section 4 qui comporte les états suivants :*

- *un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 ;*
- *un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;*
- *les informations nécessaires à leur bonne compréhension.*

La méthodologie d'élaboration du CER et du CROD est présentée dans la partie 5.

#### 4. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

##### Note N°1 : Immobilisations incorporelles

###### DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT

En K€	Nature	Date d'inscription à l'actif	Durée	Valeur au 31/12/2020
	Part de la SCI Pierval	09/09/2020	5 ans	100
<b>TOTAL</b>				<b>100</b>

###### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - VALEURS BRUTES

En K€	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2020
Frais d'établissement	943		0	0	943
Frais de recherche et de développement	233		-6	0	227
Donations temporaires d'usufruit			0	100	100
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	47 040	363	-398	291	47 296
Immobilisations incorporelles en cours	4 384	3 200	-10	-1 680	5 894
Avances et acomptes			0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>52 600</b>	<b>3 564</b>	<b>-414</b>	<b>-1 289</b>	<b>54 460</b>

###### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises/ Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2020
Frais d'établissement	359	22	0	0	382
Frais de recherche et de développement	146	23	-6	0	163
Frais de recherche et de développement		0		6	6
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	38 933	3 691	-358	10	42 277
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	
Avances et acomptes		0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>39 438</b>	<b>3 736</b>	<b>-363</b>	<b>16</b>	<b>42 827</b>

##### Note N°2 : Immobilisations corporelles

###### ACTIFS INALIÉNABLES

En K€	Nature	Date d'inscription à l'actif	Durée d'inaliénabilité	Valeur nette comptable au 31/12/2020
46090 ESPERE - 14 Rue Labarthe	Maison	21/04/1990	30 ans	62
75014 PARIS - 9 rue Sophie Germain	Appartement	01/01/2002	30 ans	56
83110 SANARY SUR MER - Immeuble La Licorne 55 impasse Henry Dunant	Appartement	01/01/2002	30 ans	17
92120 MONTRouGE - 1 rue Arthur Auger	Appartement	01/01/2002	30 ans	32
<b>TOTAL</b>				<b>167</b>

La Croix-Rouge française détient quelques biens reçus par legs assortis d'une obligation de conservation de 30 ans maximum.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES - VALEURS BRUTES

En K€	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Terrains	24 638	5 025	-1 944	677		28 396
Constructions	682 367	3 881	-95 540	4 824		595 532
Installations techniques, matériel et outillage industriels	99 681	6 691	-2 607	362		104 127
Autres immobilisations corporelles	243 127	17 528	-7 739	3 508		256 425
Immobilisations corporelles en cours	17 541	21 636	-8 149	-6 066		24 961
Immobilisations grévées de droit	24 947	0	0	0	-24 947	0
Avances et acomptes	181	361	-5	-149		388
<b>TOTAL</b>	<b>1 092 482</b>	<b>55 121</b>	<b>-115 983</b>	<b>3 155</b>	<b>-24 947</b>	<b>1 009 828</b>

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises/ Diminution	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Terrains	5 673	432	-1 075	0		5 030
Constructions	372 608	22 105	-56 112	320		338 921
Installations techniques, matériel et outillage industriels	73 664	6 588	-2 233	97		78 116
Autres immobilisations corporelles	176 864	17 706	-6 377	386		188 579
Immobilisations corporelles en cours	62	0	0	0		62
Amort. Immobilisations grévées de droit	24 857				-24 857	0
Avances et acomptes		0	0	0		
<b>TOTAL</b>	<b>653 728</b>	<b>46 831</b>	<b>-65 797</b>	<b>803</b>	<b>-24 857</b>	<b>610 709</b>

### Note N°3 : Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

#### BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

En K€	31/12/2019	Augmentation /Dotations	Diminution/R eprises	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		2 299	-5 002	0	14 822	12 119
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Dép.		0	-766	0	854	88
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>2 299</b>	<b>-4 236</b>	<b>0</b>	<b>13 968</b>	<b>12 031</b>

### Note N°4 : Immobilisations financières

#### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - VALEURS BRUTES

En K€	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2020
<b>Participations et Créances rattachées</b>	<b>46 629</b>	<b>91 001</b>	<b>-44 201</b>	<b>0</b>	<b>93 429</b>
Titres de participations	46 291	91 001	-44 201	0	93 091
Créances rattachées à des participations	338	0	0	0	338
<b>Autres titres immobilisés</b>	<b>207</b>	<b>2</b>	<b>-5</b>	<b>0</b>	<b>204</b>
<b>Prêts</b>	<b>13 189</b>	<b>1 859</b>	<b>-1 249</b>	<b>0</b>	<b>13 799</b>
Prêts à Action Logement	11 925	813	-108	0	12 630
Autres prêts	1 265	1 047	-1 142	0	1 170
<b>Autres</b>	<b>17 221</b>	<b>4 479</b>	<b>-4 239</b>	<b>2</b>	<b>17 462</b>
Dépôts Compte Epargne Temps	7 717	3 843	-3 835	0	7 726
Créances de passage en dotation globale	5 922	0	-187	0	5 735
Autres immo. financières	3 581	636	-218	2	4 001
<b>TOTAL</b>	<b>77 246</b>	<b>97 341</b>	<b>-49 695</b>	<b>2</b>	<b>124 893</b>

Les variations des titres de participations sont relatives aux opérations de la SCI Foncière CRF :

- Apport en nature d'actifs (Margency, Bel-Air et Richelieu) (+ 89 936 K€)
- Augmentation de capital (+ 1 055 K€)
- Cessions de parts à COFINIMMO (- 44 201 K€)

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - DÉPRÉCIATIONS

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises/ Diminutions	Transferts et var. périmètre	31/12/2020
<b>Participations et Créances rattachées</b>	<b>2 226</b>	<b>42</b>	<b>-330</b>	<b>0</b>	<b>1 938</b>
Titres de participations	2 226	42	-330	0	1 938
Créances rattachées à des participations		0	0	0	
<b>Autres titres immobilisés</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>Prêts</b>	<b>119</b>	<b>31</b>	<b>-31</b>	<b>0</b>	<b>119</b>
Prêts à Action Logement	29	26	-29	0	26
Autres prêts	90	5	-2	0	93
<b>Autres</b>	<b>6 005</b>	<b>0</b>	<b>-217</b>	<b>0</b>	<b>5 788</b>
Dépôts Compte Epargne Temps	-5	0	30	0	25
Créances de passage en dotation globale	5 922	0	-187	0	5 735
Autres immo. financières	87	0	-59	0	28
<b>TOTAL</b>	<b>8 357</b>	<b>73</b>	<b>-582</b>	<b>0</b>	<b>7 848</b>

Tableau des participations

		Pourcentage détention	Valeur comptable des titres			Créances rattachées	Compte courant
			brut	depr.	net		
GCS Epernay	(a)	51,00%			0		76
GCS Henry Dunant	(b)	50,00%	0	0	0		0
SAS Campus Croix Rouge	(c)	80,00%	80	80	0		1 033
SAS Croix-Rouge Nexem Innovation	(d)	60,00%	500	0	500		692
SCI Broussais La Charité	(e)	0,001%	10		10		-1 810
SCI Henry Dunant	(f)	99,99%	10	3	7		-1 810
SCI Les Peupliers	(g)	99,99%	19 647		19 647		-10 605
SCI Foncière CRf	(h)	61,00%	69 131		69 131		9 158
SCI Nissan	(i)	99,99%	1 766	1 766	0		296
SCI Sismondi	(j)	55,00%	248	26	222	338	66
SCI Saint Martin	(k)	50,10%	1	1	0		1 184
SCI Des Tabellions	(l)	99,99%	388	63	325		39

- (a) Le Groupement de Coopération Sanitaire d'Epernay créé le 26 juillet 2017 est chargé de constituer des équipes médicales communes avec le centre hospitalier d'Epernay. Le pourcentage de détention de la Croix-Rouge française dans cette structure est de 51%. Le Groupement de Coopération Sanitaire d'Epernay est en cours de dissolution.
- (b) Le Groupement de Coopération Sanitaire Henry Dunant créé le 6 décembre 2012 est chargé de constituer des équipes médicales communes avec le centre hospitalier de Bayeux. Le pourcentage de détention de la Croix-Rouge française dans cette structure est de 50%. Le Groupement de Coopération Sanitaire Henry Dunant est en cours de dissolution.
- (c) La SAS Campus Croix Rouge a été constituée en 2018 (immatriculation au RCS le 18/04/2018) dans le cadre du déménagement des Services Centraux de la Croix Rouge Française à Montrouge. Son capital est détenu à hauteur de 80% par l'ARUP Croix Rouge Française et de 20% par Asso Immo Croix Rouge. Elle porte le bail du site de Montrouge ainsi que les investissements. Les locaux sont sous loués par la SAS aux différents occupants du site à savoir, l'Association Reconnue d'Utilité Publique Croix Rouge Française, Croix Rouge Insertion, la Fondation Reconnue d'Utilité Publique Croix Rouge et la SAS Croix Rouge - NEXEM Innovation. Par ailleurs des conventions de prestations de services ont également été mises en place afin de répartir les charges inhérentes au fonctionnement des activités.
- (d) La SAS Croix-Rouge Innovation a été créée le 15/01/2019. L'accélérateur d'Innovation Sociale de la Croix Rouge française est désormais porté par la SAS Croix Rouge - NEXEM Innovation. Ce changement de dénomination intervient suite à l'entrée en capital de NEXEM à hauteur de 40% des actions de la société sachant que le capital social de la SAS a été augmenté, en juillet 2020, par l'émission de 3 333 actions d'une valeur unitaire de 100€.

L'ARUP Croix Rouge Française détient 60% du capital.

L'objet social de la SAS est d'identifier, expertiser, accompagner et soutenir tout projet innovant dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et ce, directement ou indirectement tant en France qu'à l'étranger.

- (e) La SCI Broussais La Charité a été créée le 10 mars 2004 et est détenue à 0,001% par l'association Croix-Rouge française et à 99,999% par l'association Immo Croix-Rouge. Elle détient l'immeuble de la rue Didot à Paris (14<sup>ème</sup>), siège de la Croix-Rouge française.
- (f) La SCI Henry Dunant a été créée le 4 octobre 2019 et est détenue à 99,999% par l'association Croix-Rouge française et à 0,001% par l'association Immo Croix-Rouge. Son objet social est l'acquisition et la gestion d'immeubles.
- (g) La SCI Les Peupliers a été créée le 2 juin 2006 et est détenue à 99,999% par l'association Croix-Rouge française et à 0,001% par l'association Immo Croix-Rouge. Son objet social est l'acquisition et la gestion d'immeubles.
- (h) Dans le cadre de l'opération "foncière", la SCI Les Massues (acquise le 17 décembre 2009) est devenue SCI Foncière CRf suite à l'entrée au capital du 1er investisseur externe en décembre 2020. Cette SCI Foncière conserve les actifs de la SCI Les Massues auxquels s'ajoutent les actifs immobiliers d'autres établissements de la filière Sanitaire : Bel Air, Bois Guillaume, Margency, Richelieu et Saint Alban ; les actifs immobiliers de ces établissements ont été transférés de l'ARUP vers la SCI. Des baux ont été signés entre cette SCI et les établissements concernés.  
  
Au 31/12/2020, la Croix-Rouge française détient 61% des parts, les 39% restant l'étant par COFINIMMO ; les comptes 2020 de la SCI Foncière CRf seront consolidés via la méthode d'intégration globale. D'autres investisseurs externes vont entrer au capital de cette entité ; la consolidation au 31/12/2021 sera alors effectuée par la méthode de mise en équivalence.
- (i) L'intégralité des parts de la SCI Nissan a été acquise en 2013 et est détenue à 99,999% par l'association Croix-Rouge française et à 0,001% par l'association Immo Croix-Rouge. Cette société porte l'ensemble immobilier de l'EHPAD Louis Fonoll.
- (j) La SCI Sismondi a été créée le 22 juillet 2010. Elle est détenue à 55% par l'association Croix-Rouge française, à 45% par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Croix-Rouge française ayant racheté en 2020 les 10% de parts détenues par la Mutualité de la Haute-Vienne. Elle détient l'immeuble destiné à l'exploitation d'un institut de formation sanitaire et sociale situé à Limoges.
- (k) La SCI Saint Martin est détenue à hauteur de 50,10% par la Croix-Rouge française. Cette société porte le bâtiment utilisé par l'institut de formation Saint Martin.
- (l) La SCI des Tabellions est entrée dans le patrimoine de la Croix Rouge française par l'intermédiaire d'une donation entre vifs concrétisée par un acte notarial en date du 28/12/2018. De ce fait la SCI des Tabellions était détenue à 100% par l'association Croix-Rouge française. L'unicité d'associé au sein d'une SCI n'étant pas permise, une régularisation a eu lieu en 2020. La SCI des Tabellions est désormais détenue à 99,999% par l'association Croix-Rouge française et à 0,001% par l'association Immo Croix-Rouge, Le bien géré par la SCI se situe à Joué Les Tours. L'utilisation de ce site n'a pas encore été décidée.

## Principales données relatives aux participations

	Actif immobilisé	Endettement financier net	Capital	Résultat	Autres réserves
GCS Epernay	0	205		-241	-498
GCS Henry Dunant	0	-269	0	0	0
SAS Campus Croix Rouge	2 057	621	100	49	-574
SAS Croix-Rouge Innovation	573	-382	833	46	367
SCI Broussais La Charité	25 373	-1 775	48 216	1 656	-20 375
SCI Henry Dunant	0	0	10	-3	0
SCI Les Peupliers	26 380	-1 010	19 647	-116	4 946
SCI Les Massues	176 761	6 677	2 798	-6 500	111 030
SCI Nissan	2 674	-921	1	151	-213
SCI Saint Martin	3 065	629	1	53	1 425
SCI Sismondi	2 524	655	550	37	-365
SCI Des Tabellions	369	39	78	-39	287

## Note N°5 : Créances clients

### CRÉANCES CLIENTS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients, usagers et comptes rattachés	83 849	90 617
Usagers, clients et comptes rattachés Dép.	17 988	16 040
<b>Créances clients nettes</b>	<b>65 861</b>	<b>74 577</b>

## Note N°6 : Créances reçues par legs ou donations

### CRÉANCES LEGS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Créances reçues par legs ou donations	14 061	
Créances reçues par legs ou donations Dép.		
<b>TOTAL</b>	<b>14 061</b>	<b>0</b>

Le compte « Créances reçues par legs ou donations » recense les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts/actions d'OPCVM et assimilés, en attente de réception des fonds ou de transfert des titres.

## Note N°7 : Autres créances

### DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes sur commandes	4 147	6 512
Personnel et comptes rattachés	2 546	2 413
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 402	6 256
Etat et autres collectivités publiques	162 332	101 599
Comptes courants	8 863	13 998
Produits à recevoir	15 474	17 322
Débiteurs divers	12 844	13 882
<b>TOTAL</b>	<b>211 607</b>	<b>161 981</b>

## DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES - PROVISIONS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes sur commandes		
Personnel et comptes rattachés	168	150
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 048	97
Etat et autres collectivités publiques	215	206
Comptes courants	15	97
Produits à recevoir		
Débiteurs divers	286	271
<b>TOTAL</b>	<b>2 733</b>	<b>821</b>

### Note N°8 : Trésorerie

## TRÉSORERIE

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Placements de trésorerie :		
Valeur brute	180 977	116 740
Provision pour dépréciation		
Placements de trésorerie nets de provisions	180 977	116 740
Disponibilités	114 959	37 806
<b>Trésorerie active</b>	<b>295 936</b>	<b>154 546</b>
Concours bancaires et soldes créditeurs de banques	31	2 351
<b>Trésorerie passive</b>	<b>31</b>	<b>2 351</b>
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>295 905</b>	<b>152 195</b>

## Note N°9 : Variation des fonds propres

La variation des fonds propres sur l'ensemble de la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre est représentée dans le tableau suivant :

### TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

En K€	31/12/2019		Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution		Transferts et var. périmètre		31/12/2020	
	Montant	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Montant	Changement comptable	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	144 706				37	0	0	0	143		-58 093	86 793
Fonds propres avec droit de reprise	18 781				0	0	0	0	-64		-7 521	11 196
Ecart de réévaluation	2 182				0		0	0	0		0	2 182
Réserves	130 506				4 984		0	0	-19 830			115 660
dont réserves des activités sous gestion propre	26 297				0		0	0	-20 984		0	5 313
dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée	78 678				4 774		0	0	994			79 446
dont réserves des autres activités sous gestion contrôlée	30 531				210		0	0	160			30 901
Report à nouveau	-97 379	5 264	-2 207	0	0		-5 062	0	21 505	51 944		-23 728
dont report à nouveau des activités sous gestion propre	-48 050	6 357	-2 207	0	0		-1 004	0	20 864	22 993		1 160
dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	-28 083	-57	0	0	0		-3 865	0	-854	16 287		-16 574
dont report à nouveau des autres activités sous gestion contrôlée	-21 245	-1 036	0	0	0		-193	0	1 495	12 665		-8 315
Résultat	5 264	-5 264	2 207	11 878	93 705	11 878	0	0	0	0		93 705
dont résultat des activités sous gestion propre	4 514	-4 514	2 207	11 878	81 043	11 878	0	0	0	0		81 043
dont résultat des activités SMS sous gestion contrôlée	492	-492	0	0	13 326	0	0	0	0	0		13 326
dont résultat des autres activités sous gestion contrôlée	258	-258	0	0	-665	0	0	0	0	0		-665
<b>Situation nette</b>	<b>204 060</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 878</b>	<b>98 726</b>	<b>11 878</b>	<b>-5 062</b>	<b>0</b>	<b>1 754</b>	<b>-13 670</b>		<b>285 808</b>
Fonds propres consommables					0		0	0	0			0
Subventions d'investissement	60 670				7 427		-7 143		2	14 953		75 909
Provisions réglementées	38 296				4 587		-3 386		210	-13 836		25 872
Droits des propriétaires	90				0		0		0	-90		0
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>303 116</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 878</b>	<b>110 740</b>	<b>11 878</b>	<b>-15 591</b>	<b>0</b>	<b>1 966</b>	<b>-12 643</b>		<b>387 589</b>

- Le résultat administratif des établissements sous gestion contrôlée se décompose de la façon suivante :

### TABLEAU DE PASSAGE DU RÉSULTAT COMPTABLE AU RÉSULTAT ADMINISTRATIF DES STRUCTURES SOUS GESTION CONTRÔLÉE

En K€	31/12/2020
Résultat comptable	12 662
Reprises des excédents affectés aux mesures d'exploitation non reconductibles	569
Reprise des résultats des exercices antérieurs	4 324
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	0
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	45
Amortissements comptables excédentaires différés	-629
Dépenses pour congés payés et autres droits acquis par les salariés	988
Provision pour départ à la retraite	-256
Autres dépenses non opposables	-125
<b>RÉSULTAT ADMINISTRATIF</b>	<b>17 577</b>

### TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Résultat comptable	93 705	5 264
Reprise des résultats des exercices antérieurs	4 324	4 555
<b>Excédent ou déficit effectif global</b>	<b>98 029</b>	<b>9 819</b>
dont résultat effectif sous gestion propre	81 043	6 486
dont résultat effectif sous gestion contrôlée (ESSMS)	17 606	4 188
dont résultat effectif sous gestion contrôlée (Autre)	-620	-855

- Subventions d'investissement

### SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En K€	31/12/2019	Augmentation nette	Quote-part virée au résultat	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Subventions d'investissement	60 670	7 431	-7 147	2	14 953	75 909

### Note N°10 : Fonds reportés et dédiés

#### FONDS REPORTÉS

En K€	31/12/2019	Report	Utilisation	Rembours	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Fonds reportés liés aux legs ou donations		5 187	-6 272		94	22 919	21 928

#### FONDS DÉDIÉS PAR TYPE DE RESSOURCES

En K€	31/12/2019	Report	Utilisation			Changement comptable	31/12/2020	
			Montant global	Dont remboursement	Transferts et var. périmètre		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	92 369	44 367	-47 037	0	-1	-21 613	68 085	243
Contributions financières d'autres organismes	0	6 207	-4 859	0	116	14 477	15 941	1 375
Contributions financières ESSMS - Investissements		1 065	-2 867		86	12 289	10 573	605
Contributions financières ESSMS - Exploitation		1 508	-1 362		30	2 065	2 241	490
Contributions financières organismes privés		3 634	-630		0	124	3 128	280
Ressources liées à la générosité du public	19 266	15 362	-6 573	0	0	-3 052	25 004	323
<b>TOTAL</b>	<b>111 635</b>	<b>65 936</b>	<b>-58 468</b>	<b>0</b>	<b>114</b>	<b>-10 188</b>	<b>109 030</b>	<b>1 941</b>

## FONDS DÉDIÉS NON MOUVEMENTÉS DEPUIS PLUS DE 2 ANS

En K€	Solde non utilisés au 31/12/2020
Dépenses/régularisation prévues sur 2021	762
Réaffectation à un autre projet prévu sur 2021	335
Projets d'investissement en cours de validation	282
Projets reportés suite au COVID	245
Autres	316
<b>TOTAL</b>	<b>1 941</b>

## FONDS DÉDIÉS PAR PROJET

En K€	Solde au 31/12/2020
INTERNATIONAL - SANTE PUBLIQUE	42 937
INTERNATIONAL - REDUCTION DES DESASTRES	8 101
INTERNATIONAL - URGENCE	5 064
INTERNATIONAL - EAU ET ASSAINISSEMENT (& NUT. & FOOSEC)	3 755
INTERNATIONAL - GRANDES CAUSES ET FONDS ZONAUX	1 257
INTERNATIONAL - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	710
INTERNATIONAL - LUTTE CONTRE LE SIDA	667
INTERNATIONAL - COORDINATION DES ACTIVITES - DELEGATION	352
INTERNATIONAL - SOUTIEN PSYCHOSOCIAL	271
INTERNATIONAL - DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	242
NATIONAL - INVESTISSEMENT	12 153
NATIONAL - COVID	13 129
NATIONAL - AIDE ALIMENTAIRE	2 832
NATIONAL - URGENCES	2 564
NATIONAL - EXCLUSION - PRECARITE	2 895
NATIONAL - PERSONNES AGEES	849
NATIONAL - SANTE	3 058
NATIONAL - ENFANCES ET FAMILLES	989
NATIONAL - HANDICAP	965
NATIONAL - DOMICILE	751
NATIONAL - FORMATION	871
NATIONAL - DIVERS	4 617
	<b>109 030</b>

### Note N°11 : Provisions

#### DÉTAIL DES PROVISIONS

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises avec objet	Reprises sans objet	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Provisions pour risque prud'homal	5 590	1 972	-933	-754	22		5 898
Provisions pour risques de reversement	22 756	25 587	-20 759	-2 946	0	22 481	47 120
Provisions pour autres risques	7 845	939	-2 229	-134	-5		6 416
Provisions pour départ à la retraite	48 711	5 699	-3 487	-2 254	0		48 669
Provisions pour charges	668	331	-160	-162	7		684
<b>TOTAL</b>	<b>85 570</b>	<b>34 529</b>	<b>-27 568</b>	<b>-6 249</b>	<b>25</b>	<b>22 481</b>	<b>108 788</b>

## Note N°12 : Dettes financières

### DETTES FINANCIÈRES

En K€	31/12/2019	Variation de BFR	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	141 509	-2 320	45	-10 190	1 042	130 085
Emprunts auprès des établt. bancaires ou de crédit	139 158		45	-10 190	1 042	130 054
Concours bancaires	2 351	-2 320			0	31
Emprunts et dettes financières diverses	36 670	-203	12 937	-3 382	46	46 067
Emprunts auprès d'organismes publics	31 545		10 832	-1 132	0	41 245
Dépôts et cautionnements reçus	4 051		1 145	-1 291	46	3 951
Intérêts courus sur emprunts	1 074	-203			0	871
Dettes rattachées à des participations					0	
<b>TOTAL</b>	<b>178 179</b>	<b>-2 523</b>	<b>12 982</b>	<b>-13 572</b>	<b>1 087</b>	<b>176 153</b>

## Note N°13 : Dettes des legs ou donations

Les dettes des legs et donations sont constituées :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- des dettes grevant le bien transféré au bénéficiaire de la donation ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

## Note N°14 : Dettes sociales et fiscales

### DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fiscales	9 188	9 145
Dettes sociales	106 611	121 378
<b>TOTAL</b>	<b>115 799</b>	<b>130 524</b>

## Note N°15 : Autres dettes

### DÉTAIL DES AUTRES DETTES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Comptes courant créditeurs	8 026	8 168
Fonds en dépôt (dépôts et pensions à reverser)	713	524
Créditeurs divers	40 277	24 938
<b>TOTAL</b>	<b>49 017</b>	<b>33 629</b>

## Note N°16 : Produits constatés d'avance

### PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Produits constatés d'avance sur subventions	84 281	5 483
Produits constatés d'avance facturation client	7 856	8 920
Produits constatés d'avance autres	745	384
<b>TOTAL</b>	<b>92 883</b>	<b>14 787</b>

## Note N°17 : Échéance des créances et dettes

### ÉCHÉANCE DES CRÉANCES

En K€	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus de 1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	338	0	338
Prêts à Action Logement	12 630	194	12 435
Autres prêts	1 170	596	573
Dépôts Compte Epargne Temps	7 726	0	7 726
Créances de passage en dotation globale	5 735	0	5 735
Autres immo. financières	4 001	1 601	2 400
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	83 849	83 849	0
Créances reçues par legs ou donations	14 061	14 061	0
Autres	211 607	211 607	0
Valeurs mobilières de placement	180 977	180 977	0
Charges constatées d'avance	5 794	5 794	0
<b>TOTAL</b>	<b>527 887</b>	<b>498 679</b>	<b>29 207</b>

### ÉCHÉANCE DES DETTES

En K€	Montant brut	Exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'un an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts auprès des étab. bancaires ou de crédit	130 054	12 171	36 362	81 521
Emprunts auprès d'organismes publics	41 245	13 847	22 225	5 173
Dépôts et cautionnements reçus	3 951	0	3 951	0
Intérêts courus sur emprunts	871	871	0	0
Dettes rattachées à des participations		0	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	62 850	62 850	0	0
Dettes des legs ou donations	4 463	4 463	0	0
Dettes fiscales et sociales	115 799	115 799	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 490	7 490	0	0
Autres dettes	49 017	21 029	21 160	6 827
Produits constatés d'avance	92 883	92 883	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>508 623</b>	<b>331 403</b>	<b>83 698</b>	<b>93 521</b>

## Note N°18 : Ventes de biens et services

### DÉTAIL DES VENTES DE BIENS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de biens autres	3 589	4 005
Ventes de dons en nature	13 033	18 938
<b>TOTAL</b>	<b>16 622</b>	<b>22 944</b>

## DÉTAIL DES VENTES DE SERVICES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Frais de scolarité et formation	43 296	50 779
Prestations de services médicales, médico-sociales à la charge des usagers EHPAD	51 595	53 236
Prestations de services médicales, médico-sociales à la charge des usagers hors EHPAD	59 849	77 220
Autres prestations délivrées aux usagers	7 302	7 132
Produits des activités annexes	12 489	13 837
Produits des manifestations	369	1 847
Produits des postes de secours	1 766	8 062
Parrainages	510	177
Autres prestations de services	6 538	4 427
<b>TOTAL</b>	<b>183 715</b>	<b>216 716</b>

### Note N°19 : Concours publics et subventions

## DÉTAIL DES CONCOURS PUBLICS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Produits de la tarification du secteur sanitaire	199 974	192 505
Produits de la tarification du secteur social et médico-social	395 460	354 152
<b>TOTAL</b>	<b>595 434</b>	<b>546 658</b>

## SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Subventions d'exploitation non affectées	93 709	85 972
Subventions d'exploitation affectées	238 109	207 174
Taxe d'apprentissage	635	2 091
Subventions d'exploitation pour contrats aidés	9 654	9 369
<b>TOTAL</b>	<b>342 107</b>	<b>304 605</b>

### Note N°20 : Dons manuels

## DÉTAIL DES DONS MANUELS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Dons manuels non affectés	65 487	55 459
Dons manuels affectés	9 837	6 319
Quête nationale	1 946	2 719
Abandons de frais par les bénévoles	1 471	
Produits de la surtaxe postale	1 148	1 140
<b>TOTAL</b>	<b>79 890</b>	<b>65 636</b>

## Note N°21 : Legs, donations et assurances-vie

### LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

En K€	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	5 280
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	5 418
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 157
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	766
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	6 272
<b>PRODUITS</b>	<b>22 894</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 002
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	5 187
<b>CHARGES</b>	<b>10 189</b>
<b>SOLDE</b>	<b>12 705</b>

## Note N°22 : Autres produits

### DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
QP des subv. d'investissement virées au cpte de réslt	7 147	5 965
Produits de gestion courante	8 456	9 033
<b>TOTAL</b>	<b>15 603</b>	<b>14 998</b>

## Note N°23 : Charges externes

### DÉTAIL DES CHARGES EXTERNES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Autres achats	83 154	79 286
Sous traitance à caractère médical et médico-social	12 576	14 474
Redevances de crédit bail	2 383	2 324
Locations, charges locatives et charges de copropriété	73 623	66 061
Entretiens et réparations	26 621	25 969
Primes d'assurances	5 069	5 778
Divers	917	943
Personnel extérieur à l'association	23 727	21 889
Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	19 214	17 740
Informations, publications, relations publiques	21 722	23 056
Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du perso	9 083	8 877
Déplacements, missions et réceptions	10 736	17 177
Frais postaux et frais de télécommunications	7 479	7 754
Services bancaires et assimilés	1 725	1 340
Autres prestations de services	51 448	47 344
<b>TOTAL</b>	<b>349 478</b>	<b>340 011</b>

## Note N°24 : Aides financières

### DÉTAIL DES AIDES FINANCIÈRES

En K€	31/12/2020
Aides accordées en France	54 814
Aides accordées à l'étranger	25 282
<b>TOTAL</b>	<b>80 096</b>

## Note N°25 : Engagements hors bilan

### ▪ Engagements donnés

- Indemnités de fin de carrière :

La valeur des engagements de la Croix Rouge Française au titre des Indemnités de Fin de Carrière (IFC) au 31/12/2020 s'élève à 56 857 K€, cependant la dette comptabilisée est de 48 669 K€.

La différence est due aux écarts actuariels (écarts d'expérience, taux d'actualisation, table de mortalité, ...).

- Crédit-bail immobilier :

### AMORTISSEMENTS THÉORIQUES DES BIENS FINANCÉS PAR CRÉDIT-BAIL

En K€	Coût d'entrée*	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Constructions	8 520	316	4 247	4 272
<b>TOTAL</b>	<b>8 520</b>	<b>316</b>	<b>4 247</b>	<b>4 272</b>

\* Valeur du bien à la date de signature du contrat

### ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL

En K€	Redevances payées		Redevances restant à payer			
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	5 ans	total à payer
Constructions	391	4 526	391	1 564	5 164	7 119
<b>TOTAL</b>	<b>391</b>	<b>4 526</b>	<b>391</b>	<b>1 564</b>	<b>5 164</b>	<b>7 119</b>

Le prix d'achat résiduel de ces biens est de 2 €.

- Clause de réserve de propriété :

L'Association a acquis un bien immobilier au travers d'une vente à terme avec réserve de propriété. Selon les termes du contrat, le transfert de propriété ne sera effectif qu'à compter de la constatation du paiement intégral du prix de vente, soit en 2046 (3 248 K€ pour l'immeuble et 126 K€ pour le terrain).

- Soutien financier/transactions financières

La Croix-Rouge française a versé en 2020 une dotation à la Fondation Croix-Rouge française de 700 K€ et provisionné autant pour 2021. La Fondation a également bénéficié d'une contribution financière de 216 K€ afin de renforcer son équilibre financier.

Par ailleurs, la Croix-Rouge française a apporté 3 999 K€ à l'association AMICIAL (dont l'objet est de promouvoir et soutenir les activités dans le domaine de l'aide à domicile) afin de participer au développement de formes d'accompagnement des personnes à leur domicile, complémentaires de l'accueil en institution.

En tant qu'actionnaire majoritaire, La Croix-Rouge française s'engage à fournir à ses filiales, au moins pour les douze mois prochains, le soutien financier nécessaire au maintien de leur activité et leur permettant de faire face à leurs engagements :

- SAS Campus
- Croix-Rouge Domicile
- GCS HAD Eprenay
- SCI Nissan

▪ **Engagements reçus**

- Emprunts bancaires :

Certains emprunts bancaires souscrits par la Croix-Rouge française font l'objet de garanties reçues des :

- Collectivités territoriales : 76 008 K€
- Organismes bancaires et de caution : 7 249 K€

- Legs :

Les legs non comptabilisés car acceptés par le Conseil d'Administration peu après la clôture s'élèvent à 2 101 K€. La Croix-Rouge française a accepté certains legs assortis d'une obligation. Dans la majorité des cas, cette obligation consiste à entretenir la sépulture du légataire et fleurir sa tombe.

**Note N°26 : Effectifs à fin décembre 2020**

**EFFECTIFS PERSONNES PHYSIQUES**

Effectifs au	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Cadres	3 386	3 246	3 285	3 361
Collaborateurs	13 831	13 465	13 418	13 905
<b>TOTAL</b>	<b>17 217</b>	<b>16 711</b>	<b>16 703</b>	<b>17 266</b>

L'effectif moyen est de 16 759 salariés en 2020 contre 16 787 en 2019

**Note N°27 : Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 20 de la loi du 23 mai 2006)**

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération. Les trois plus hauts cadres dirigeants salariés de la Croix-Rouge française ont perçu en 2020 une rémunération globale brute de 526,4 K€.

**Note N°28 : Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes (code de commerce article R.123-198, 9°) pour l'exercice 2020 s'élèvent à 457 K€ TTC, soit :

- 426 K€ au titre du contrôle légal,
- 31 K€ au titre des services autres que ceux de la certification des comptes.

## **5. Compte d'Emploi annuel des Ressources**

Le Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice 2020 a été établi selon le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, alors que le Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice 2019 avait été établi selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations modifiant le règlement du Comité de la réglementation comptable n°99-01.

## 5.1 CER 2019

EMPLOIS (en K€)	Emplois de N - compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, utilisées sur N (3)	RESSOURCES (en K€)	Ressources collectées sur N + Compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		8 111
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 113 220</b>	<b>62 650</b>	<b>1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>103 437</b>	<b>103 437</b>
1.1. Réalisées en France	1 053 737	59 118	1.1. Dons et legs collectés	101 564	101 564
- Actions réalisées directement	1 053 737	59 118	- Dons manuels non affectés	75 913	75 913
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	6 319	6 319
<b>1.2. Réalisées à l'étranger</b>	<b>59 483</b>	<b>3 522</b>	- Legs et autres libéralités non affectés	16 208	16 208
- Actions réalisées directement	57 217	1 267	- Legs et autres libéralités affectés	3 125	3 125
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	2 265	2 265	<b>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>	<b>1 873</b>	<b>1 873</b>
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>24 615</b>	<b>23 963</b>	<b>2 – AUTRES FONDS PRIVES</b>	<b>2 853</b>	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	23 963	23 963			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	637	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	14	0			
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>63 792</b>	<b>18 377</b>	<b>3 – SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>1 070 333</b>	
			<b>4 – AUTRES PRODUITS</b>	<b>36 231</b>	
			<b>I – TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>1 212 855</b>	
	<b>1 201 627</b>		<b>II – REPRIS DES PROVISIONS</b>	<b>34 398</b>	
	<b>29 585</b>		<b>III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>61 768</b>	
	<b>72 545</b>		<b>IV – VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)</b>		<b>-654</b>
			<b>V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>	
	<b>5 264</b>		<b>VI – TOTAL GENERAL</b>	<b>1 309 021</b>	<b>102 783</b>
	<b>1 309 021</b>				
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		2 662			
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		-1.207			
<b>VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>106 445</b>	<b>VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>106 445</b>
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>4 449</b>
			<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Missions sociales	387 841		Bénévolet	387 841	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
<b>Total</b>			<b>Total</b>		

## 5.2 Méthodologie pour CER 2020

La méthodologie d'élaboration du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) qui intègre l'ensemble des charges et produits de l'exercice a été la suivante :

### COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE

#### RESSOURCES

##### **Produits liés à la générosité du public :**

- 1) Cotisations sans contrepartie : cotisations reçues des adhérents
- 2) Dons manuels : Produits de collecte hors cotisations des adhérents et surtaxe postale
- 3) Legs, donations et assurance-vie : ligne legs du compte de résultat
- 4) Autres produits liés à la générosité du public : surtaxe postale

##### **Produits non liés à la générosité du public :**

Autres produits non liés à la générosité du public : Produits financiers + produits exceptionnels + produits divers de gestion courante + transfert de charges + taxe d'apprentissage.

##### **Subventions et autres concours publics :**

Produits des activités + subventions hors taxe d'apprentissage.

##### **Reprises sur provisions et dépréciations :**

Reprises amortissements et provisions du compte de résultat.

##### **Utilisations des fonds dédiés antérieurs :**

Utilisation des fonds dédiés du compte de résultat

#### EMPLOIS

##### **Missions sociales réalisées en France :**

Total des charges au compte de résultat – somme des autres rubriques.

##### **Missions sociales réalisées à l'étranger :**

- 1) Secours accordés à l'étranger du compte de résultat + charges de la structure 03615 (international) hors DAP, reports en fonds dédiés de l'exercice et secours accordés
- 2) Versement à un organisme central ou à d'autres : Cotisation versée au FICR/CICR issue de la balance analytique du siège

##### **Frais de recherche de fonds :**

- 1) Frais d'appel à la générosité du public : Frais de publicité et d'annonces des budgets grand public et quête nationale du siège
- 2) Frais de recherche d'autres ressources : Frais de publicité et d'annonces des budgets de la communication éditoriale et communication externe

##### **Frais de fonctionnement :**

Frais de fonctionnement : Charges des directions du siège (hors DABE, DUOS, DROI, DMO) hors fonds dédiés, hors DAP, hors frais d'appel, hors reports, hors missions sociales.

##### **Dotations aux provisions et dépréciations :**

Dotations aux amortissements et provisions du compte de résultat.

**Impôts sur les bénéficiaires :**

Non concerné.

**Reports en fonds dédiés de l'exercice :**

Reports en fonds dédiés au compte de résultat.

**Contributions volontaires en nature :**

Données issues du tableau des contributions volontaires de l'annexe des comptes.

**GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC****RESSOURCES****Produits liés à la générosité du public :**

Report de la colonne total

**Utilisations des fonds dédiés antérieurs :**

Utilisation des fonds dédiés issue de l'annexe de variation des fonds dédiés par types de ressources

**EMPLOIS****Missions sociales réalisées en France :**

Produits des collectes des structures hors siège et international + variation de fonds dédiés issus de la GP pour les délégations et établissements + versement net du DEPSR (droit d'emblème) + charges de la DABE, DUOS, DROI et DMO hors DAP, Report + charges budgets des autres directions alimentées par de la générosité du public.

**Missions sociales réalisées à l'étranger :**

- 1) Secours accordés à l'étranger des délégations et établissements + produits issus de la GP de la structure 03615 (international) + versement sur fonds propres issus de la GP + variation de fonds dédiés issus de la structure 03615
- 2) Versement à un organisme central ou à d'autres : Report colonne Total

**Frais de recherche de fonds :**

- 1) Frais d'appel à la générosité du public : Report de la colonne total
- 2) Frais de recherche d'autres ressources : non concerné

**Frais de fonctionnement :**

Frais de fonctionnement : Charges des directions du siège (hors DABE, DUOS, DROI, DMO) hors fonds dédiés, hors DAP, hors frais d'appel, hors reports, hors missions sociales. Un pourcentage a été appliqué par direction / service pour refléter la part des coûts de ces directions dans la gestion de la générosité du public et des activités qui en découlent. Ce pourcentage s'appuie sur les déclarations faites par chaque direction, lors d'une étude dédiée s'appuyant sur les coûts 2019, déclarations qui permettent de ventiler les coûts des directions par activité bénéficiaire (établissements, réseau, international, siège, corporate...).

**Reports en fonds dédiés :**

Reports des fonds dédiés GP issus de l'annexe de variation des fonds dédiés.

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**

Report de la colonne total

## **CER**

L'alimentation du CER se fait intégralement à partir des données issues du CROD.

### **Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public :**

Investissements de l'année effectués dans le cadre du versement du FDP – amortissements de l'année et des années antérieures.

La durée d'amortissement retenue est de 10 ans soit 10% du montant des investissements de l'année.

### 5.3 Tableau du Compte d'Emploi annuel des Ressources

#### COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (En K€)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	
1.1 Réalisées en France	39 168	1.1 Cotisations sans contrepartie	822
- Actions réalisées par l'organisme		1.2 Dons, legs et mécénats	91 121
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		- Dons manuels	12 705
1.2 Réalisées à l'étranger	9 259	- Legs, donations et assurances-vie	135
- Actions réalisées par l'organisme	2 857	- Mécénats	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 148
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19 792		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	14 187		
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>85 264</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>105 931</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>15 362</b>	<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>11 878</b>	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>6 573</b>
<b>TOTAL</b>	<b>112 504</b>	<b>TOTAL</b>	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>4 449</b>
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	11 878
Réalisées en France	280 946	(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 1 033
Réalisées à l'étranger		<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>15 294</b>
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>			
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>		<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>296 774</b>	<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	
		Bénévolat	272 385
		Prestations en nature	3 345
		Dons en nature	21 044
		<b>TOTAL</b>	<b>296 774</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	16 215
(-) Utilisation	-6 573
(+) Report	15 362
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	25 004

**COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (En K€)**

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>105 931</b>	<b>105 931</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	822	822
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	91 121	91 121
- Legs, donations et assurances-vie	12 705	12 705
- Mécénat	135	135
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 148	1 148
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	408 976	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>931 674</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>41 119</b>	
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>58 468</b>	<b>6 573</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 546 168</b>	<b>112 504</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	1 182 486	39 168
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	63 406	9 259
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 857	2 857
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19 792	19 792
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	738	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>71 137</b>	<b>14 187</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>46 111</b>	
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>		
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>65 936</b>	<b>15 362</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 452 463</b>	<b>100 626</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>93 705</b>	<b>11 878</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
Bénévolat	272 385	272 385
Prestations en nature	3 345	3 345
Dons en nature	21 044	21 044
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>296 774</b>	<b>296 774</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		
Réalisées en France	280 946	280 946
Réalisées à l'étranger		
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>		
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 828</b>	<b>15 828</b>
<b>TOTAL</b>	<b>296 774</b>	<b>296 774</b>

**TABEAU DE RAPPROCHEMENT (En K€)**

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	79 132		2 158			2 167				84 057
Variation de stock	-2 446					-49				-2 495
Autres achats et charges externes	263 172		39 998	19 792	738	14 683				341 240
Aides financières	1 130		3 955			95				5 179
Impôts, taxes et versement assimilés	58 961		959			4 196				64 116
Salaires et traitements	475 922		13 812			26 668				516 401
Charges sociales	150 555		2 099			12 432				165 086
Dotations aux amortissements et dépréciations	43 882					6 685				50 567
Dotations aux provisions	0						46 111			46 111
Report en fonds dédiés	0								65 936	65 936
Autres charges	7 231									9 350
Charges financières	3 266		272			2 119				4 548
Charges exceptionnelles	101 681		154			1 010				102 366
Participations des salariés aux résultats						531				0
Impôt sur les bénéfices										0
<b>TOTAL</b>	<b>1 182 486</b>	<b>0</b>	<b>63 406</b>	<b>19 792</b>	<b>738</b>	<b>71 137</b>	<b>46 111</b>	<b>0</b>	<b>65 936</b>	<b>1 452 463</b>

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées à l'étranger			
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger		
Secours en nature	21 044			21 044
Mises à disposition gratuites de biens	0			0
Prestations de services	3 345			3 345
Personnel bénévole	256 557		15 828	272 385
<b>TOTAL</b>	<b>280 946</b>		<b>15 828</b>	<b>296 774</b>

### **5.3 Missions sociales réalisées**

Le Conseil d'Administration de la Croix-Rouge française a, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau compte d'emploi des ressources, décidé le 16 décembre 2009 de définir les missions sociales de la Croix-Rouge comme étant conformes à son objet statutaire et à son projet associatif : le secourisme, l'action sociale, la santé et l'aide à l'autonomie, la formation et la solidarité internationale, mises en place à l'aide d'un réseau de délégations locales, départementales et d'établissements.

## **6. Autres informations**

Les comptes sociaux de la Croix-Rouge française sont intégrés dans les comptes combinés de l'association Croix-Rouge française incluant les comptes des SCI et des SAS détenues, des fonds de dotation, des associations Croix-Rouge Insertion et Immo Croix-Rouge.

**CROIX-ROUGE FRANCAISE**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes combinés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92 208 Neuilly-sur-Seine

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92 908 Paris – La Défense

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

### **CROIX-ROUGE FRANCAISE**

98 rue Didot  
75 694 Paris cedex 14

Mesdames, Messieurs,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association CROIX-ROUGE FRANCAISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans le paragraphe « 3.1 Changement de méthodes comptables » de l'annexe aux comptes combinés qui expose l'incidence de la première application des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04.

### ***Justification des appréciations***

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

#### Estimations comptables :

Votre association constitue des provisions :

- sur les créances tel que décrit au point 3.7 et à la note 5 de l'annexe aux comptes combinés,
- pour indemnités de départ à la retraite tel que décrit au point 3.10 de l'annexe aux comptes combinés.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par votre association pour identifier et évaluer les risques et les charges, ainsi que sur l'examen des états de synthèse de ces risques.

#### Première application des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04 :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que :

- les modalités retenues dans le cadre de la première application des règlements ANC 2018-06 et 2019-04 décrites dans le paragraphe 3.1 de l'annexe aux comptes combinés font l'objet d'une information appropriée et sont conformes aux dispositions des règlements ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 et ANC 2019-04 du 8 novembre 2019.
- les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note 5 de l'annexe aux comptes combinés, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

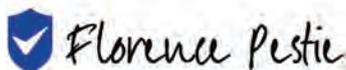
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris – La Défense, le 15 juillet 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

The image shows a signature in black ink that reads "Florence Pestie". To the left of the signature is a small blue shield icon with a white checkmark inside.

Florence Pestie

Deloitte & Associés

The image shows a signature in black ink that reads "Djamel Zahri". To the left of the signature is a small blue shield icon with a white checkmark inside.

Djamel Zahri



# COMPTES COMBINÉS 2020



FINANCES

croix-rouge française  
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Afin d'apporter une plus grande transparence dans sa communication financière vis-à-vis du public et de ses donateurs, la Croix-Rouge française établit des comptes combinés. Ils reflètent la situation comptable de la Croix-Rouge française, de ses filiales (Sociétés Civiles Immobilières Broussais La Charité, Saint-Martin, Les Peupliers, SCI Foncière CRf, Sismondi, Nissan, Des Tabellions et les Groupements de Coopération Sanitaire Henry Dunant et HAD Epernay) ainsi que des associations sous son contrôle : Association Immo Croix-Rouge, Croix-Rouge Insertion, Croix-Rouge Domicile et le Centre La Maison du Petit Enfant.

**Deloitte.**



# SOMMAIRE

BILAN .....	5
COMPTE DE RÉSULTAT.....	7
ANNEXES.....	9
1. Informations relatives au Groupe.....	9
2. Faits marquants et événements postérieurs à la clôture.....	11
3. Principes et méthodes comptables.....	13
3.1 CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES .....	13
3.2 PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS .....	17
3.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	17
3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	17
3.5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES.....	18
3.6 STOCKS.....	18
3.7 CRÉANCES .....	18
3.8 PLACEMENTS DE TRÉSORERIE.....	18
3.9 FONDS PROPRES .....	19
3.10 PROVISIONS.....	20
3.11 RECONNAISSANCE DES PRODUITS.....	20
3.12 FONDS DÉDIÉS .....	21
3.13 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL.....	22
3.14 TRAITEMENT DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE .....	22
3.15 LE TRAITEMENT DES LEGS ET ASSURANCES VIES .....	23
3.16 MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES .....	23
4. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat .....	24
NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	24
NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	24
NOTE N°3 : BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS A ÊTRE CÉDÉS.....	25
NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES .....	25
NOTE N°5 : CRÉANCES CLIENTS.....	26
NOTE N°6 : CRÉANCES REÇUES PAR LEGS OU DONATIONS.....	26
NOTE N°7 : AUTRES CRÉANCES.....	26
NOTE N°8 : TRÉSORERIE.....	27
NOTE N°10 : FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS.....	29
NOTE N°11 : PROVISIONS .....	30
NOTE N°12 : DETTES FINANCIÈRES .....	31
NOTE N°13 : DETTES DES LEGS OU DONATIONS.....	31
NOTE N°14 : DETTES SOCIALES ET FISCALES .....	31
NOTE N°15 : AUTRES DETTES.....	31
NOTE N°16 : PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES.....	32
NOTE N°17 : ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES.....	32
NOTE N°18 : VENTES DE BIENS ET SERVICES.....	33
NOTE N°19 : CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS .....	33
NOTE N°20 : DONS MANUELS.....	34
NOTE N°21 : LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	34
NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS .....	34
NOTE N°23 : CHARGES EXTERNES .....	35
NOTE N°24 : AIDES FINANCIÈRES.....	35
NOTE N°25 : ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	35
NOTE N°26 : EFFECTIFS À FIN DÉCEMBRE Exercice .....	36
NOTE N°27 : RÉMUNÉRATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES ET SALARIÉS.....	36
NOTE N°28 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	36

5.	Compte d'Emploi annuel des Ressources .....	37
5.1	MÉTHODOLOGIE .....	38
5.2	TABLEAU DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES.....	42
5.3	MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	43
6.	Détail du bilan et du compte de résultat .....	46
6.1	BILAN PAR STRUCTURE .....	46
6.2	COMPTE DE RÉSULTAT PAR STRUCTURE.....	48

# BILAN

## Actif

En K€	Notes	31/12/2020		31/12/2019	
		Brut	Amort. et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1</b>	<b>55 112</b>	<b>43 193</b>	<b>11 920</b>	<b>13 560</b>
Frais d'établissement		1 474	642	832	962
Frais de recherche et de développement		227	163	65	88
Donations temporaires d'usufruit		100	6	94	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		47 417	42 381	5 035	
Droits d'utilisation (brevets, logiciels...)					7 669
Droit au bail					38
Autres immo. incorporelles					420
Immobilisations incorporelles en cours		5 894		5 894	4 384
Avances et acomptes				0	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2</b>	<b>1 287 552</b>	<b>732 013</b>	<b>555 539</b>	<b>549 444</b>
Terrains		49 347	6 346	43 001	37 234
Constructions		843 409	454 380	389 030	398 511
Installations techniques, matériel et outillage industriels		105 710	78 934	26 777	26 549
Autres immobilisations corporelles		263 611	192 292	71 319	69 371
Immobilisations grevées de droit					90
Immobilisations corporelles en cours		25 054	62	24 992	17 690
Avances et acomptes		421		421	
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>3</b>	<b>12 119</b>	<b>88</b>	<b>12 031</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4</b>	<b>33 452</b>	<b>5 935</b>	<b>27 517</b>	<b>26 495</b>
Participations et Créances rattachées		1 395	25	1 370	
Autres titres immobilisés		220	3	217	
Prêts		13 967	119	13 848	
Autres		17 870	5 788	12 082	
<b>Total I</b>		<b>1 388 235</b>	<b>781 229</b>	<b>607 007</b>	<b>589 499</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et en-cours		6 001	225	5 776	2 927
Avances et acomptes sur commandes					5 493
<b>Créances</b>		<b>314 327</b>	<b>21 264</b>	<b>293 063</b>	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5	84 991	18 076	66 915	75 121
Créances reçues par legs ou donations	6	14 061		14 061	
Autres	7	215 275	3 188	212 087	144 121
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>8</b>	<b>181 646</b>		<b>181 646</b>	<b>117 353</b>
Instruments de trésorerie				0	0
Disponibilités	8	130 599		130 599	49 715
Charges constatées d'avance		7 741		7 741	7 908
<b>Total II</b>		<b>640 314</b>	<b>21 489</b>	<b>618 825</b>	<b>402 637</b>
Frais d'émission des emprunts (III)		1 772		1 772	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)				0	0
Ecart de conversion Actif (V)		393		393	0
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>2 030 715</b>	<b>802 718</b>	<b>1 227 997</b>	<b>992 135</b>

# Passif

Notes 31/12/2020 31/12/2019

En K€

FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise		135 439	
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		135 439	
Apports et autres			122 661
Legs et donations			3 778
Subventions d'investissement non amortissables			67 551
Fonds propres avec droit de reprise		13 196	
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires		13 196	
Apports ou legs avec droit de reprise			20 781
Report à nouveau en gestion contrôlée			-39 747
Ecart de réévaluation		2 182	2 182
Réserves		104 188	125 425
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres		104 188	
Report à nouveau		-23 728	-71 589
Report à nouveau en gestion propre		-1 391	
Report à nouveau en gestion contrôlée		-22 337	
Excédent ou déficit de l'exercice		40 105	2 623
Situation nette (sous total)		271 382	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		78 682	63 569
Provisions règlementées		26 698	39 053
Droits des propriétaires			90
Total I	9	376 762	336 377
FONDS REPORTEES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations		21 929	
Fonds dédiés		109 101	
Fonds dédiés sur subventions			92 388
Fonds dédiés sur autres ressources			19 276
Total II	10	131 030	111 664
PROVISIONS			
Provisions pour risques		109 186	
Provisions pour charges		684	
Total III	11	109 871	86 274
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	210 834	
Emprunts et dettes financières diverses	12	50 228	
Emprunts et dettes financières			205 833
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		66 969	61 091
Dettes des legs ou donations	13	4 463	
Dettes fiscales et sociales	14	119 821	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7 590	
Autres dettes	15	42 928	161 448
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	16	107 370	29 450
Total IV		610 204	457 821
Ecarts de conversion Passif (V)		131	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>1 227 997</b>	<b>992 135</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

En K€

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Cotisations		854	768
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>18</b>	<b>212 307</b>	
Ventes de biens		18 628	
<i>dont ventes de dons en nature</i>		13 033	
Production vendue			2 807
Revente de marchandises achetées			3 145
Production stockée ou immobilisée			17
Produits de la vente de dons en nature			17 736
Ventes de prestations de service		193 680	
<i>dont parrainages</i>		510	
Frais de scolarité et formation			51 156
Produits des manifestations			1 847
Produits des postes de secours			8 062
Autres prestations de services			29 043
<b>Produits de tiers financeurs</b>		<b>1 062 733</b>	
Concours publics et subventions d'exploitation	19	957 105	
Concours publics		604 755	
Prestations de services médicales, médico-sociales			686 802
Subventions d'exploitation		352 350	312 899
Taxe d'apprentissage collectée			2 091
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public		93 096	
Dons manuels	20	80 256	
Mécénats		135	
Dons non affectés			55 459
Quête nationale			2 863
Dons affectés			6 319
Produits de surtaxe postale			1 140
Legs, donations et assurances-vie	21	12 705	
Contributions financières		12 532	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		42 919	34 639
Utilisations des fonds dédiés		58 470	62 108
<b>Autres produits</b>	<b>22</b>	<b>15 772</b>	
QP des subventions d'invest. virée au cpte de rslt			6 253
Produits divers de gestion courante			8 398
Legs reçus et QP libéralités virée au cpte de rslt			19 332
<b>Total I</b>		<b>1 393 056</b>	<b>1 312 883</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises		1 598	
Variation de stock		-2 810	
Autres achats et charges externes	23	354 067	
ACHATS CONSOMMES			82 322
CHARGES EXTERNES			256 853
SECOURS ACCORDES EN FRANCE			44 280
SECOURS ACCORDES A L'ETRANGER			22 203
Aides financières	24	79 959	
Impôts, taxes et versement assimilés		6 294	6 335
Salaires et traitements		500 630	485 911
Charges sociales		259 746	248 323
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		57 356	
Dotations aux provisions		41 758	
Dotations aux amortissements d'exploitation			56 382
Dotations aux provisions d'exploitation			28 797
Report en fonds dédiés		65 981	72 555
Autres charges		11 582	7 211
Compte de liaison exploitation			2 054
<b>Total II</b>		<b>1 376 161</b>	<b>1 313 226</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>16 896</b>	<b>-343</b>

# COMPTES DE RÉSULTAT (SUITE)

En K€

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	1	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2	
Autres intérêts et produits assimilés	212	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	582	1 290
Différences positives de change	62	
Autres produits financiers		7 462
Revenus et produits nets de cessions de VMP		2
<b>Total III</b>	<b>859</b>	<b>8 754</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	377	1 244
Intérêts et charges assimilées	8 065	6 615
Différences négatives de change	271	
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>8 712</b>	<b>7 859</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-7 853</b>	<b>895</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>9 043</b>	<b>553</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	2 705	4 139
Sur opérations en capital	50 029	
Prix de vente des immobilisations cédées		9 110
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 712	2 507
<b>Total V</b>	<b>56 447</b>	<b>15 756</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	7 942	7 797
Sur opérations en capital	12 520	
Valeurs nettes comptables des immo cédées		4 941
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 923	948
<b>Total VI</b>	<b>25 384</b>	<b>13 686</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>31 062</b>	<b>2 070</b>
Participations des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 450 362	1 337 393
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 410 257	1 334 771
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>40 105</b>	<b>2 623</b>
<i>Part gestion propre</i>	<i>33 886</i>	<i>1 431</i>
<i>Part gestion contrôlée</i>	<i>6 219</i>	<i>1 191</i>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature alimentaires	4 191	
Dons en nature vestimentaires	65	
Dons en nature matériels	10 216	
Prestations en nature	3 345	
Mise à dispositions de locaux et matériels	6 572	
Bénévolat	272 487	
<b>RESSOURCES</b>	<b>296 877</b>	
Secours en nature alimentaires	4 191	
Secours en nature vestimentaires	65	
Secours en nature matériels	10 216	
Prestations gratuites	3 345	
Mise à dispositions de locaux et matériels	6 572	
Personnel bénévole	272 487	
<b>EMPLOIS</b>	<b>296 877</b>	

# ANNEXES

## 1. Informations relatives au Groupe

Les comptes combinés de la Croix-Rouge française reflètent la situation comptable :

- **De l'association Croix-Rouge française Reconnue d'Utilité Publique** par décret du 7 août 1940 validée par ordonnance du 27 avril 1945, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. La mission sociale développée par la Croix-Rouge française se décline en cinq secteurs d'activité :
  - urgence et secourisme
  - action sociale
  - santé
  - formation
  - solidarité internationale

Sa mission s'exerce au moyen d'unités qui ne disposent pas de personnalité juridique propre et qui sont constituées :

- d'établissements dont elle assure l'exploitation et la gestion : structures sanitaires, sociales, médico-sociales et structures de formation initiale et continue, principalement financés par les fonds versés par l'assurance maladie, les autres régimes de protection sociale, l'Etat et les collectivités, dans le cadre des politiques sanitaires et sociales,
- de délégations et d'unités locales qui regroupent plus de 65.000 bénévoles menant des actions de proximité dans les domaines de l'action sociale, de l'urgence et du secourisme au niveau national et international, financées en premier lieu par la générosité du public, également par des subventions publiques, les produits des prestations vendues (postes de secours, formations aux gestes qui sauvent...) et les concours financiers des bailleurs de fonds pour l'action internationale,
- de fonctions supports et d'encadrement de l'action au niveau du siège.

Les comptes annuels de l'ARUP Croix-Rouge française sont représentatifs de 1394 dossiers comptables dont 719 relatifs à des délégations.

Les comptes des structures suivantes n'ont pas été intégrés dans ceux de l'ARUP Croix-Rouge française au 31 décembre 2020 car non obtenus dans les délais :

- délégation territoriale de Saint Pierre et Miquelon
- délégation territoriale de Wallis ;
- délégation territoriale de Futuna.

L'impact financier de ces structures est négligeable.

- **De ses filiales :**
  - Société Civile Immobilière Broussais La Charité détenant l'immeuble rue Didot Paris 14<sup>ème</sup> où s'exercent les fonctions de siège social,
  - Société Civile Immobilière Henry Dunant,
  - Société Civile Immobilière Les Peupliers notamment chargée de détenir les immeubles de Taverny (lieu d'accueil et d'orientation), des EHPAD et EHPA Notre Maison à Marseille, le site Chave Sedan Marseille (Camas) ainsi qu'une crèche située à Dijon,
  - Société Civile Immobilière Les Massues devenue SCI Foncière CRf suite à l'entrée au capital du 1<sup>er</sup> investisseur externe en décembre 2020. La SCI Foncière conserve les actifs de la SCI Les Massues auxquels s'ajoutent les actifs immobiliers d'autres établissements de la filière Sanitaire : Bel Air, Bois Guillaume, Margency, Richelieu et Saint Alban ; les actifs immobiliers de ces établissements ont été transférés de l'ARUP vers la SCI,
  - Société Civile Immobilière Sismondi portant l'immeuble destiné à l'exploitation d'un institut de formation à Limoges,
  - Société Civile Immobilière Saint Martin portant l'actif de l'institut de formation Saint Martin à Grenoble,
  - Société Civile Nissan portant l'ensemble immobilier de l'EHPAD Louis Fonoll situé près de Béziers,

- Société Civile Immobilière des Tabellions portant l'ensemble immobilier du 2, Avenue du Général de Gaulle et 1, 3 et 5 Rue Ronsard, situé à JOUE LES TOURS en INDRE-ET-LOIRE (lots de copropriété numérotés 9, 14, 27 et 28),
  - Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Henry Dunant chargé de constituer des équipes médicales communes avec le centre hospitalier de Bayeux. Le Groupement de Coopération Sanitaire Henry Dunant est en cours de dissolution,
  - Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) HAD EPERNAY chargé de constituer des équipes médicales communes avec le centre hospitalier d'Épernay. Le Groupement de Coopération Sanitaire d'Épernay est en cours de dissolution,
  - Société par Actions Simplifiées CAMPUS ayant pour objet la location et/ou sous-locations d'immeubles à des fins caritatives ou commerciales ainsi qu'à la réalisation de tous services relatifs à ces locations ou sous-locations,
  - Société par Actions Simplifiées Croix-Rouge NEXEM Innovation ayant pour objet l'identification, l'expertise, l'accompagnement et le soutien de tout projet innovant dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. L'ARUP Croix-Rouge française détient 60% du capital, NEXEM étant entré dans le capital en 2020.
- **Des associations combinées :**
- Association Immo Croix Rouge, structure sans activité,
  - Association Croix-Rouge Insertion ayant pour objet de faire du développement de l'emploi dans les territoires un axe majeur de la lutte contre la précarité,
  - Association Croix-Rouge Domicile ayant repris en 2015 le mandat de gestion de l'AIPAD SAAD prestataire et mandataire,
  - Association Centre de la Maison du Petit Enfant en Nouvelle Calédonie chargée de gérer un établissement de la filière petite enfance.

## 2. Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

### Faits marquants de l'exercice :

- **Nouveau plan comptable**

A compter du 1er janvier 2020, le secteur associatif voit quelques-unes des dispositions comptables modifiées suite au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

En parallèle, les personnes morales de droit privé à but non lucratif gestionnaires d'ESSMS sont maintenant soumises au règlement ANC 2019-04 visant à préciser le traitement comptable dans les comptes annuels des ESSMS qu'elles gèrent et qui font l'objet d'obligations spécifiques prévues par le Code de l'Action social et des Familles (CASF).

Tous ces changements sont explicités dans le paragraphe 3.1 Changement de méthode comptable.

- **COVID 19**

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, la Croix-Rouge française a mobilisé son réseau bénévole et ses établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour maintenir ses missions essentielles, renforcer ses actions de secours et de protection et innover pour répondre aux besoins spécifiques, notamment sur demande des pouvoirs publics. Certaines activités ont cependant dû être suspendues durant le confinement de mars à mai 2020, avec une reprise souvent partielle par la suite. Ce fut notamment le cas pour les postes de secours, les vestiboutiques, une partie des formations, les EAJE (Etablissements d'accueil de jeunes enfants). La réponse à la crise a été possible grâce aux dons, aux partenariats et au soutien gouvernemental. Ces financements ont permis de compenser en grande partie les impacts financiers liés à la crise (moindre activité, surcoûts) et aux mesures gouvernementales (primes versées au personnel soignant, mise en œuvre du Ségur de la santé).

- **Création de la SCI Foncière CRf**

Dans le cadre de sa stratégie immobilière et financière, la Croix-Rouge française a créé en 2020 la SCI réglementée Foncière CRf. Cette structure est issue de la SCI des Massues, à laquelle la Croix-Rouge française a cédé, en décembre 2020, les murs de deux de ses établissements du secteur sanitaire et apporté les murs de trois de ces mêmes établissements. Des baux ont été mis en place entre la SCI et la Croix-Rouge française. La SCI des Massues a été requalifiée en SCI FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) et renommée « SCI Foncière CRf ». 39% des titres ont été cédés fin 2020 à un investisseur institutionnel dans l'objectif d'un partenariat long terme. Par cette opération, le groupe Croix-Rouge française a dégagé une plus-value sur 2020 de 37 M€.

### Événements postérieurs à la clôture de l'exercice :

- **COVID 19**

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, la Croix-Rouge française continue de mobiliser son réseau bénévole et ses établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour maintenir ses missions essentielles, renforcer ses actions de secours et de protection pour répondre aux besoins spécifiques. Cette réponse à la crise reste possible grâce aux dons, aux partenariats et au soutien gouvernemental. De nombreux éléments étant encore inconnus à ce jour, nous ne pouvons chiffrer l'impact de cette crise sur le résultat 2021.

- **SCI Foncière CRf**

La Croix-Rouge française a finalisé, en février 2021, l'entrée de partenaires au capital de la SCI foncière CRf. 22% des parts ont ainsi été cédées en février 2021, à d'autres investisseurs institutionnels, également dans l'objectif d'un partenariat long terme. La Croix-Rouge française reste le premier associé de la SCI. En la situation actuelle, la SCI foncière CRf ne sera donc plus intégrée dans les comptes combinés du groupe Croix-Rouge française en 2021.

- **Activités d'aide et d'accompagnement à domicile**

Le 1er janvier 2021, La Croix-Rouge française a transféré à l'association Amical neuf établissements de services d'aide et d'accompagnement à domicile. Ces établissements ont représenté en 2020 des produits d'exploitation de 11 M€ et un résultat net de (2,0) M€. A la même date, Croix-Rouge Domicile a transféré son activité à Amical.

## 3. Principes et méthodes comptables

Les états financiers combinés ont été préparés conformément aux dispositions du règlement n°99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC) qui régissent les règles spécifiques applicables aux comptes consolidés et aux comptes combinés.

Toutes les entités sont sous contrôle exclusif de l'association Croix-Rouge française et sont consolidées par intégration globale hormis les GCS Henry Dunant, et GCS Epernay, contrôlés conjointement et combinés selon la méthode proportionnelle à hauteur respective de 50% et 51%.

Dénomination	Siège social	Détention	Méthode
ARUP Croix-rouge française	98 rue Didot - 75014 Paris		Combinante
Association Immo Croix-Rouge	98 rue Didot - 75014 Paris		Combinée, intégration globale 100 %
Association Croix-Rouge Insertion	98 rue Didot - 75014 Paris		Combinée, intégration globale 100 %
Association Croix-Rouge Domicile	98 rue Didot - 75014 Paris		Combinée, intégration globale 100 %
Centre la Maison du Petit Enfant	98 rue Didot - 75014 Paris		Combinée, intégration globale 100 %
GCS HAD Epernay	137 rue de l'Hôpital Auban-Moët	51,00%	Intégration proportionnelle
GCS Henry Dunant	2 rue d'Arpigny - 14400 Bayeux	50,00%	Intégration proportionnelle
SAS Campus	21-23 rue de la Vanne - 92120 Montrouge	100,00%	intégration globale
SAS Croix-Rouge Nexem Innovation	98 rue Didot - 75014 Paris	60,00%	intégration globale
SCI Broussais La Charité	98 rue Didot - 75014 Paris	100,00%	Intégration globale
SCI Henry Dunant	98 rue Didot - 75014 Paris	100,00%	Intégration globale
SCI Les Peupliers	98 rue Didot - 75014 Paris	100,00%	Intégration globale
SCI Foncière CRf	35 boulevard des Capucines - 75002 Paris	61,00%	Intégration globale
SCI Nissan	98 rue Didot - 75014 Paris	100,00%	Intégration globale
SCI Sismondi	39, avenue Garibaldi - 87000 Limoges	55,00%	Intégration globale
SCI Mistral Saint Martin	66, avenue Rhin & Danube - 38100 Grenoble	50,10%	Intégration globale
SCI Des Tabellions	2 avenue du Général de Gaulle - 37300 Joue-les Tours	100,00%	Intégration globale

### 3.1 CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

A compter du 1er janvier 2020, le secteur associatif voit quelques-unes des dispositions comptables modifiées avec l'application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

En parallèle, les personnes morales de droit privé à but non lucratif gestionnaires d'ESSMS sont maintenant soumises au règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 visant à préciser le traitement comptable dans leurs comptes annuels ESSMS qu'elles gèrent et qui font l'objet d'obligations spécifiques prévues par le CASF.

Ainsi, les personnes morales de droit privé à but non lucratif gestionnaires d'ESSMS établissent leurs comptes annuels, relatifs à l'ensemble de leurs activités (activités hors ESSMS ; activités menées par les ESSMS), selon les règles hiérarchiques suivantes :

- le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général ;
- le règlement ANC n° 2018-06 relatif à la comptabilité des personnes morales de droit privé à but non lucratif (remplace le règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC)) ;
- le règlement ANC n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médicosociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif (remplace l'avis 2007-05 du 4 mai 2007 du CNC)

Ces nouveaux règlements constituent un changement de méthode avec traitement rétrospectif.

Ils sont appliqués par la Croix-Rouge française à compter du 1er janvier 2020.

La méthode rétrospective nécessite de présenter les comptes comme si les nouvelles règles avaient toujours été appliquées. L'impact du changement :

- Sur l'exercice en cours est constaté au compte de résultat
- Sur les exercices antérieurs est constaté en report à nouveau, sauf si les informations ne sont pas disponibles ou trop incertaines.

Présentation pro-forma des principaux postes retraités selon la nouvelle méthode :

En K€	Poste de bilan	31/12/2019 avant changement de méthode	Impact changement de méthode	Impact - Changement présentation	31/12/2019 Pro forma
<b>Actif</b>	Immobilisations grevées de droit	90	-90		0
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	13 968		13 968
	Créances reçues par legs ou donations		13 300		13 300
	<b>Impact total actif</b>	<b>90</b>	<b>27 178</b>	<b>0</b>	<b>27 268</b>
<b>Passif</b>	Fonds propres complémentaires (sans droit de reprise)	0	0	135 225	135 225
	Apports et autres	122 661	8 787	-131 448	0
	Legs et donations	3 778	-1	-3 777	0
	Subventions d'investissement non amortissables	67 551	-67 551	0	0
	Fonds propres complémentaires (avec droit de reprise)		0	13 260	13 260
	Apports ou legs avec droit de reprise	20 781	-7 521	-13 260	0
	Réserves Autres	125 425	-13 484		111 941
	Report à nouveau en gestion propre	-71 589	74 485		2 896
	Report à nouveau en gestion contrôlée	-39 747	-8 585		-48 332
	Subventions d'investissement	63 569	15 152		78 720
	Provisions règlementées	39 053	-13 836		25 217
	Droits des propriétaires	90	-90		0
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		22 920		22 920
	Fonds dédiés	111 664	-10 188		101 476
	Provisions	86 274	22 481		108 755
	Dettes des legs ou donations		4 349		4 349
	Autres dettes	161 448	259		161 707
<b>Impact total passif</b>	<b>690 957</b>	<b>27 178</b>	<b>0</b>	<b>718 135</b>	

#### ▪ Les legs et donations

Le règlement ANC 2018-06 apporte des modifications importantes dans la comptabilisation des legs et donations. Le fait générateur de l'enregistrement des legs et donations est modifié. Auparavant celui-ci correspondait à la date de réalisation. Désormais, il s'agit de la date d'acceptation par le Conseil d'Administration ou Bureau National pour un legs et de la date de signature de l'acte pour une donation.

Lorsque le testateur ou donateur décide que son legs ou dons est destiné à renforcer les fonds propres, l'enregistrement comptable n'évolue pas. Dans tous les autres cas, l'opération est enregistrée dans le compte « Ressources liées à la générosité du public ».

En contrepartie les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés dans les comptes « Créances reçues par legs ou donation », « Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés » ou comptes d'actif par nature (cf. point 3.15).

Ces legs seront gérés via les fonds reportés jusqu'à leur réalisation.

A l'ouverture, ces legs en attente de réalisation impactent :

- Les « Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés » : 13 968 K€ (Brut : 14 822 K€ ; Dépréciation : 854 K€)
- Les « Créances reçues par legs ou donation » : 13 300 K€
- Les « Dettes de legs et donations » : 4 349 K€
- Les « Fonds reportés sur legs ou donations » : 22 919 K€

#### ▪ Les prêts à usage (commodats)

Le règlement ANC 2018-06 a supprimé la comptabilisation au bilan des biens immobiliers utilisés dans le cadre de commodats (mises à disposition gratuite de biens immobiliers encadrés par des conventions comportant restitution aux propriétaires après utilisation).

Dorénavant, le prêt à usage est enregistré dans les contributions volontaires en nature (comptes de classe 8) sur la base d'une valeur déterminée en fonction des loyers qu'aurait pu payer l'entité pour un bien équivalent (ANC. règl 2018-06. art. 21 1-1. 1R3 et 320.2).

Au 31/12/2019, les soldes des comptes relatifs aux commodats s'élevaient à :

- « Immobilisations grevées de droit » : 24 947 K€
- « Amortissements des immobilisations grevées de droit » : 24 857 K€
- « Droits des propriétaires » : 90 K€

▪ **Les provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations**

Le règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019, supprime les provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations (compte 142), au profit des fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS (compte 192).

Cependant ce changement n'a pas été retenu dans l'instruction M22 Bis, créant une divergence entre la réglementation des comptes administratifs et la réglementation comptable, la Croix-Rouge française est toutefois dans l'obligation de l'appliquer.

A noter que ce changement ne concerne pas les établissements de la filière sanitaire qui doivent quant à eux continuer d'utiliser le compte de provisions réglementées.

Cette suppression entraîne un changement de méthode comptable avec traitement rétrospectif.

L'impact à l'ouverture des comptes 2020 est le suivant :

- Provisions réglementées : - 14 991 K€
- Fonds dédiés : 14 991 K€

▪ **Les subventions d'investissement**

Le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 supprime la distinction entre :

- Les subventions d'investissement qui financent des biens dont le renouvellement incombe à l'Association et qui sont donc maintenues au passif du bilan au compte « Subventions affectées à des biens renouvelables (subventions non amortissables) ».
- Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'Association, qui sont inscrites au passif et reprises selon le rythme d'amortissement du bien financé.

Il convient donc d'appliquer les dispositions du PCG (art. 312-1) qui précisent que toutes les subventions d'investissement sont à reprendre au compte de résultat.

Cette suppression entraîne un changement de méthode comptable avec traitement rétrospectif.

Ainsi les soldes au 31/12/2019 des comptes « Subventions affectées à des biens renouvelables » ont été reclassés.

Trois cas ont été recensés à la Croix-Rouge française :

- ✓ 1<sup>er</sup> cas : s'ils correspondent à une immobilisation totalement amortie => les comptes sont soldés par le crédit du compte « Report à nouveau ».
- ✓ 2<sup>ème</sup> cas : s'ils correspondent à une immobilisation en cours d'amortissement => Il faut reconstituer les soldes des comptes 131 et 139, comme si l'opération avait été enregistrée selon la nouvelle méthode depuis l'obtention de la subvention. La partie qui aurait dû être virée au compte de résultat en compte 139 depuis l'origine est reprise dans le compte « Report à nouveau ».
- ✓ 3<sup>ème</sup> cas : s'ils correspondent à des financements provenant de sources privées => ils ne répondent donc pas à la définition d'une subvention et doivent être reclassés en apport avec ou sans droit de reprise.

L'impact du changement de méthode au titre des subventions d'investissement à l'ouverture des comptes 2020 est le suivant :

- Apports sans droit de reprise : 8 787 K€
- Report à nouveau : 50 661 K€
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables sans droit de reprise : - 66 880 K€
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables avec droit de reprise : - 8 025 K€
- Apports avec droit de reprise : 504 K€
- Subventions d'investissement : 14 953 K€ (Compte 131 : 28 608 K€ et compte 139 : 13 654 K€)

## ▪ Fonds dédiés

Auparavant les fonds dédiés étaient repris au fur et à mesure de la réalisation des dépenses qu'il s'agisse d'une charge ou d'une immobilisation. Ainsi, dans le cas d'une immobilisation, le fonds dédié était repris à hauteur de l'immobilisation alors même que celle-ci n'était pas enregistrée en charge. Ce traitement générait un impact résultat positif en N lors de l'acquisition de l'immobilisation, et un impact négatif les années suivantes à hauteur des dotations aux amortissements.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 permet d'étendre l'utilisation du mécanisme des fonds dédiés aux ressources reçues pour le financement des immobilisations affectées à un projet défini. Dans ce cas, il est possible de reprendre les fonds dédiés au même rythme que celui retenu pour l'amortissement de l'immobilisation. Une mention en annexe est nécessaire.

La Croix-Rouge française opte pour ce traitement, il est donc appliqué à l'ensemble des ressources reçues pour le financement d'immobilisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

S'agissant d'un changement de méthode comptable, la méthode rétrospective doit en principe être appliquée. Elle nécessite d'identifier toutes les immobilisations acquises via un fonds dédié afin de « reconstituer » le compte 19 pour la partie non encore amortie.

Cependant les montants en jeu étant non significatifs, la méthode prospective est retenue.

Le règlement ANC 2018-06 procède également à une clarification des libellés :

- Les comptes 689 « Engagement à réaliser sur .... » voient leur libellé changer pour « Reports en fonds dédiés .... ».
- Les comptes 789 « Report des ressources non utilisées sur .... » voient leur libellé changer pour « Utilisations des fonds dédiés sur .... ».

Le règlement ANC 2019-04 permet dorénavant le traitement en fonds dédiés des montants non utilisés des contributions accordées par les autorités de tarifications aux ESSMS.

Les subventions reçues par les établissements de la filière Lutte contre les exclusions finançant l'activité même de ces établissements n'ont pas lieu d'être comptabilisées en fonds dédiés. Cependant les montants non utilisés en fin d'exercice peuvent faire l'objet d'un reversement. De ce fait les fonds dédiés issus de subventions de cette filière ont été reclassés à l'ouverture en provision pour risque de reversement.

Certains fonds dédiés ne répondant pas à la nouvelle définition des fonds dédiés ont été repris en report à nouveau ou dettes s'ils font l'objet d'un remboursement en 2021.

L'impact à l'ouverture des comptes 2020 est le suivant :

- Fonds dédiés : - 24 024 K€
- Report à nouveau : 1 283 K€
- Provision pour risque de reversement : 22 481 K€
- Autres dettes : 259 K€

## ▪ Contributions volontaires en nature

Le règlement ANC 2018-06 impose désormais le principe de la valorisation et de la comptabilisation en compte de classe 8 des contributions volontaires en nature si les deux conditions suivantes sont remplies (art.211-2) :

- ✓ Leur nature et leur importance sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ;
- ✓ L'association est en mesure de les recenser et de les valoriser

Celles-ci sont des 3 types :

- Les contributions volontaires en travail : heures de bénévolat et mises à disposition de personnel
- Les contributions volontaires en mise à disposition gratuite : mises à disposition de locaux, fournitures de services, ...
- Les contributions volontaires en biens : biens destinés à être conservés par l'association

La nature de ces contributions, ainsi que les modalités de recensement et les méthodes de valorisations, sont détaillées au paragraphe 3.14 Traitement des contributions volontaires en nature.

### ▪ Les abandons de frais par les bénévoles

Le règlement ANC 2018-06 est également venu préciser le traitement comptable des abandons de frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité et de l'intérêt de l'entité. Il est rappelé que c'est l'abandon de créance qui se trouve à l'origine de l'avantage fiscal accordé par ce type d'opération. L'abandon doit être matérialisé de façon expresse par le bénévole sur la note de frais. L'abandon doit être comptabilisé dans le compte « Abandons de frais par les bénévoles » (ANC. régit 2018-06. Art. 320.2) avec pour contrepartie un compte de tiers dans lequel a été constatée la contrepartie des charges par nature. Cette règle comptable spécifique est une exception au principe de comptabilisation du bénévolat en compte de classe 8.

Au 31/12/2020, les abandons de frais engagés par les bénévoles s'élèvent à 1 471 K€ contre 1 313 K€ en 2019.

## 3.2 PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes combinés annuels de la Croix-Rouge française sont établis en milliers d'euros. Toutes les entités combinées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

## 3.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée maximale de 5 ans.

## 3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### ▪ Valeur d'entrée

Conformément au règlement ANC n°2014-03, les immobilisations corporelles sont enregistrées :

- Au coût d'acquisition, pour les immobilisations acquises à titre onéreux.  
Par dérogation, certains immeubles d'établissements sous gestion contrôlée ont antérieurement fait l'objet d'une revalorisation suite à des négociations menées avec leurs organismes financeurs justifiant l'existence d'écart de réévaluation figurant au passif à hauteur de 2 182 K€.
- A la valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit par voie de legs et de donations correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

### ▪ Retraitement des crédits baux immobiliers

Les constructions financées par crédit-bail immobilier sont considérées comme ayant été acquises et financées par emprunt, un retraitement est donc effectué dans les comptes combinés.

### ▪ Durées d'amortissement

- Durées d'amortissement des biens non décomposables :

Agencements et installations.....	5 à 10 ans
Matériels et outillages.....	10 ans
Matériels spécifiques de secourisme.....	3 ans
Matériels de transport.....	5 ans
Mobiliers et matériels de bureau.....	3 à 10 ans

Dans le cadre de la gestion des établissements sous contrôle des autorités de tarification, certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement sur des durées définies par les autorités de tarification pouvant différer de celles habituellement pratiquées. Par application des dispositions de l'avis n°2007-05 du Conseil national de la comptabilité du 4 mai 2007, le différentiel d'amortissement est alors constaté pour compléter les dotations comptabilisées (application d'un amortissement dérogatoire ou différé).

- Durées d'amortissement des biens décomposables (constructions et aménagements) :

Les 4 composants identifiés ci-dessous font l'objet d'un amortissement en fonction de leur durée d'utilisation.

	Fondations, systèmes porteurs, remplissage	Couvertures, menuiseries extérieures	Cloisonnements, sols, peintures	Plomberie, électricité, VMC, systèmes de sécurité, ascenseurs, chauffage
<b>Immeubles, appartements et locaux situés dans un immeuble</b>				
jusque 1949 (dont châteaux)	80 ans	30 ans	10 ans	15 ans
1950 à aujourd'hui (dont extensions)	40 ans	30 ans	10 ans	15 ans
<b>Maison, grande maison</b>				
jusque 1949	80 ans	20 ans	20 ans	20 ans
1950 à aujourd'hui (dont extensions)	40 ans	20 ans	20 ans	20 ans
<b>Entrepôts, hangars, garages</b>	40 ans	20 ans		20 ans
<b>Préfabriqués</b>		20 ans	20 ans	15 ans

- **Valeur d'inventaire**

En cas d'identification d'un indice de perte de valeur (vente d'actif envisagée, potentiel de service réduit...), une analyse est effectuée pouvant conduire à la constatation d'une dépréciation complémentaire.

### 3.5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable des titres. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net de clôture, les perspectives d'avenir et la valeur d'utilité pour la Croix-Rouge française.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque de recouvrabilité.

Voir note n°4 sur les immobilisations financières.

### 3.6 STOCKS

Ils sont valorisés selon la méthode PEPS « premier entré, premier sorti » et dépréciés en cas de rotation lente ou de péremption.

### 3.7 CRÉANCES

Les créances correspondent aux prestations en attente de paiement fournies par l'unité à ses usagers, prises en charge par les usagers eux-mêmes ou par divers organismes (CPAM, mutuelle...).

Les créances présentant un risque de non recouvrement sont dépréciées en fonction de leur ancienneté.

Les montants des provisions sont ajustés en fonction des risques les plus probables à la date d'établissement des comptes.

### 3.8 PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Ils sont valorisés à la valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur liquidative au 31 décembre est inférieure à la valeur comptabilisée lors de leur acquisition.

## 3.9 FONDS PROPRES

Les fonds propres sont composés :

- Des fonds propres sans droit de reprise qui sont des fonds qui ne peuvent être repris par les apporteurs ;
- Des legs et donations sans droit de reprise qui sont des réserves représentatives d'immeubles, obtenues par voie de legs et de donations utilisées par l'Association ;
- Des apports réputés « avec droit de reprise » qui sont susceptibles de reprise notamment dans le secteur sanitaire et médico-social ;
- Des legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis de droit de reprise par le testateur ou le donateur ;
- Des écarts de réévaluation
- Des réserves règlementées qui sont issues de l'application de décisions d'affectation attribuées par les autorités de tarification ;
- Des reports à nouveaux qui traduisent la gestion propre des activités de certains établissements de la Croix-Rouge française (instituts de formation, crèches...), des délégations et de l'activité internationale ainsi que les fonctions d'encadrement et de soutien du siège ;
- Des résultats issus des établissements sous gestion contrôlée en instance d'affectation.
- Des subventions d'investissement.
- Des provisions règlementées qui sont constituées en application de la réglementation comptable médico-sociale et autorisées par les règlements ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 et ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Il est maintenant clairement précisé dans le règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 que certains comptes de fonds propres sont restituables aux autorités de tarification en cas de fermeture (ou transfert) d'un ESSMS. Il s'agit du résultat, du report à nouveau (comptes 115) et des réserves (comptes 1068).

De ce fait ces fonds doivent faire l'objet d'une distinction comptable et notamment dans la présentation du bilan, ils doivent apparaître dans une ligne spécifique.

### ▪ Provisions règlementées

Selon le règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019, les dotations et reprises de provision règlementées sont comptabilisées en exceptionnel.

Dans les comptes de la Croix-Rouge française, les flux de certaines provisions règlementées sont transférées du cycle exceptionnel vers le cycle exploitation afin d'être en adéquation en terme de présentation avec les crédits non reconductibles les finançant.

En effet, les autorités de tarification peuvent être amenées à attribuer, au titre des dotations globales ou de tarification, des fonds destinés à financer des acquisitions d'immobilisations ou des charges d'exploitation à venir. Ces dotations complémentaires, bien qu'ayant un caractère de crédit non reconductible (CNR), sont enregistrées en exploitation.

Les provisions règlementées concernées correspondent aux provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations (compte 142) qui subsistent dans la filière sanitaire.

### ▪ Subventions d'investissement

La Croix-Rouge française reçoit des subventions d'investissement inscrites au passif et reprises selon le rythme d'amortissement du bien financé.

### 3.10 PROVISIONS

Conformément au règlement ANC n°2014-03, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

- **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Le personnel de la Croix-Rouge française perçoit une indemnité de départ en retraite définie par la Convention Collective du personnel salarié de la Croix-Rouge française.

Ce régime crée une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Il est partiellement couvert pour une structure par un contrat d'assurance.

L'engagement est calculé, par un actuair indépendant, selon la méthode des unités de crédits projetées. Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	2019	2020
Taux d'actualisation	0,75%*	0,35%*
Progression des salaires (selon données historiques des 3 dernières années)		
Cadres	2,10%	2,10%
Non cadres	1,40%	1,40%
Agés théoriques de départ (selon l'âge et le statut du salarié)	entre 62 et 64 ans	entre 62 et 64 ans
Taux de mobilité (selon l'âge et le statut du salarié)	entre 0 et 22%	entre 0 et 22%
Tables de mortalité	INSEE 2013-2015	INSEE 2014-2016
Taux moyen de charges sociales	50.78%**	50.49%**

(\*) Taux déterminé par rapport au taux d'émission des obligations en euros du secteur privé de grande qualité pour une durée équivalente à celle des engagements.

(\*\*) Il s'agit du taux moyen de la Croix-Rouge française, cependant le taux de charges patronales est transmis pour chaque individu

Le groupe Croix-Rouge française applique la méthode préférentielle.

Depuis l'exercice 2014, suite à la recommandation n°2013-R.02 de l'Autorité des Normes Comptables, la Croix-Rouge française applique la méthode dite du «Corridor» conduisant à amortir la part des pertes et gains actuariels qui dépasse 10 % de la valeur des engagements, par le compte de résultat, sur la durée résiduelle moyenne probable de vie active des salariés.

Selon la recommandation ANC n°2013-02, seuls les motifs de démissions devraient être retenus pour la détermination des taux de rotation du personnel, et non les licenciements et les ruptures conventionnelles. En plus des démissions, la Croix-Rouge française inclut les motifs de licenciements pour faute grave.

### 3.11 RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les Cotisations des membres sont enregistrées à l'encaissement.

Les dons reçus et datés de l'exercice sont rattachés à ce même exercice même s'ils sont réellement encaissés dans les jours suivants la fin de cet exercice.

La Croix-Rouge française considère que les dons collectés suite à des appels à dons par voie de publipostages (dits mailings) sont non affectés car utilisables pour ses missions prioritaires, ceci sauf s'ils font suite à des opérations d'urgence ou à des événements exceptionnels. Dans ces cas particuliers ou s'ils sont affectés par les donateurs, les fonds non utilisés dans la période font l'objet de comptabilisation en fonds dédiés.

Conformément au règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019, les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits lors de la réception de la notification d'attribution. Lorsque les fonds ont été affectés à un projet défini par un financeur et n'ont pas pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris envers le

tiers financeur est inscrit au passif en « Fonds Dédiés » et fera l'objet d'une reprise ultérieure au fur et à mesure de la réalisation des dépenses.

La diversité des activités de la Croix-Rouge française, son organisation par filière, avec pour chacune d'entre elles, des spécificités réglementaires, de codification des actes, de créanciers institutionnels ou non à facturer ont conduit à l'utilisation d'« outils métiers » spécialisés dans la gestion administrative et comptable des filières en question.

Ceux-ci sont régulièrement mis à jour par les éditeurs afin de prendre en compte les dernières évolutions nécessaires en termes de codification ou de tarif par exemple.

Ces outils ont pour principales fonctions de permettre l'enregistrement des données administratives du bénéficiaire / patient / usager, de procéder à la facturation en prenant en compte les éventuelles données du séjour et de mettre à jour les comptes « clients » (comptabilisation des factures, des encaissements, possibilité d'obtenir une balance âgée, base des relances « clients », ...)

Les données en provenance de ces « outils métiers » sont interfacées mensuellement dans CEGID XRP (logiciel comptable de la Croix-Rouge française) :

- Dans un premier temps, les données sont stockées dans un SAS permettant un premier contrôle de cohérence et de format
- Dans un second temps, un cadrage entre ce qui est exporté de l'« outil métier » et importé dans CEGID XRP est réalisé à fréquence mensuelle.

Les fonds reçus des entreprises privées, qu'ils soient destinés à de l'exploitation ou à de l'investissement, sont des contributions financières enregistrées dans le compte « Contributions financières issues d'entreprises privées » et non pas des subventions. Ils peuvent, si la convention d'attribution fait bien mention d'un projet défini, être comptabilisés en fonds dédiés (Compte 195).

Les abandons de frais matérialisés de façon expresse par les bénévoles sur leurs notes de frais sont comptabilisés dans le compte « Abandons de frais par les bénévoles » (ANC. régit 2018-06. Art. 320.2) avec pour contrepartie un compte de tiers dans lequel a été constatée la contrepartie des charges par nature. Cette règle comptable spécifique est une exception au principe de comptabilisation du bénévolat en compte de classe 8.

## 3.12 FONDS DÉDIÉS

### ▪ Les fonds reportés

Il s'agit des produits de legs et donations non encore réalisés (encaissés) à la clôture de l'exercice.

### ▪ Les fonds dédiés

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets définis et non encore utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs, sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste de « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- en charges dans le poste « Report en fonds dédiés », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture,
- en produits dans le poste « Utilisation des fonds dédiés », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont encourues.

Une procédure précise les modalités de réaffectation des reliquats de fonds dédiés issus de la générosité du public dans le cas où la cause est épuisée (décision du Conseil d'administration du 8 octobre 2008 modifiée par le Conseil d'administration du 13 octobre 2010).

Le nouveau règlement ANC 2018-06 permet d'étendre l'utilisation du mécanisme des fonds dédiés aux ressources reçues pour le financement des immobilisations affectées à un projet défini. Dans ce cas, la reprise des fonds dédiés s'effectue au même rythme que celui retenu pour l'amortissement de l'immobilisation. La Croix-Rouge française a opté pour ce traitement, il est donc appliqué à l'ensemble des ressources reçues pour le financement d'immobilisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### 3.13 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Il inclut des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents.

### 3.14 TRAITEMENT DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

#### ▪ Les contributions volontaires en travail

##### Valorisation des heures de bénévolat :

Les heures de bénévolat sont recensées via une application dédiée pour partie d'entre elles et via les bilans d'activité pour d'autres.

##### Valorisation des mises à disposition de personnel :

Les mises à disposition de personnel sont justifiées par une convention signée avec l'organisme qui met à disposition le personnel.

Un taux horaire de valorisation unique a été retenu correspondant au salaire moyen français 2018 publié par l'INSEE. Le taux de charges patronales appliqué est de 50%.

La comptabilisation est la même pour les heures de bénévolat et les mises à disposition de personnel.

Débit 864 Personnel bénévole  
Crédit 874 Bénévolats

#### ▪ Les contributions volontaires en mise à disposition

##### Valorisation des mises à disposition de locaux (y compris les prêts à usage ou commodats) :

Les mises à disposition de locaux sont documentées par une convention avec indication de la valeur locative. A défaut de convention ou d'indication de la valeur locative, la valorisation est déterminée via les relevés de taxe foncière ou d'habitation. Et en dernier recours via une analyse de la valeur locative du marché local.

Comptabilisation :

Débit 863 Mise à disposition de locaux et matériels charges  
Crédit 873 Mise à disposition de locaux et matériels produits

##### Valorisation des fournitures de services :

Les fournitures de services à titre gratuit font l'objet d'un écrit de la société qui fournit le service avec une valorisation (inscription dans la convention, facture avec un net à payer nul, ...)

Comptabilisation :

Débit 862 Prestations gratuites  
Crédit 872 Prestations en nature

#### ▪ Les contributions volontaires en biens

##### Les biens destinés à être cédés :

Ces biens ne figurent pas dans les contributions volontaires en nature.

Les dons en nature d'une valeur significative et qu'il est possible d'inventorier, sont mentionnés dans l'annexe dans les engagements reçus.

Lors de la réalisation de la vente, l'engagement reçu est soldé et la vente comptabilisée en produits « Ventes de dons en nature ».

##### Les biens destinés à être conservés par l'association pour mener ses activités :

Ces biens font l'objet d'un écrit de la société qui les fournit avec une valorisation (facture avec un net à payer nul, ...). Si le bien destiné à être conservé est une immobilisation, il devra être enregistré en immobilisation (et non pas en contribution volontaire) avec une contrepartie en fonds propres.

### 3.15 LE TRAITEMENT DES LEGS ET ASSURANCES VIES

Selon le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 le fait générateur permettant d'enregistrer :

- les donations, est la date de signature de l'acte de donation
- les legs, est la date d'acceptation du legs par le Conseil d'Administration ou Bureau National
- les assurances vies, est la date de réception des fonds.

Les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés :

- ✓ dans le compte « Créances reçues par legs ou donation » pour les espèces, actifs bancaires, actifs financiers (titres, actions, ...) jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres
- ✓ dans le compte « Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés à être cédés
- ✓ dans les comptes d'actif par nature pour les biens autres visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés sur décision du Conseil d'Administration

Les biens transmis peuvent être grevés de dettes qui sont à enregistrer dans le compte « Dette des legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est enregistrée en produit « Ressources liées à la générosité du public » sauf lorsque le testateur ou donateur décide que son legs ou don est destiné à renforcer les fonds propres. L'enregistrement se fera alors en fonds propres sans droit de reprise « Legs et donations ».

Les produits non encore réalisés (encaissés) à la clôture de l'exercice doivent être « neutralisés » par l'utilisation d'un compte « Fonds reportés sur legs ou donations ».

### 3.16 MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Conformément à l'article 4 de la loi n°91.772 du 7 août 1991 modifié par l'ordonnance 2015-904 du 23 juillet 2015 le Compte d'Emploi des Ressources est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat.

Selon l'article 431.4 de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 :

*Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section 4 qui comporte les états suivants :*

- *un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 ;*
- *un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;*
- *les informations nécessaires à leur bonne compréhension.*

La méthodologie d'élaboration du CER et du CROD est présentée dans la partie 5.

## 4. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

### NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT

En K€	Nature	Date d'inscription à l'actif	Durée	Valeur au 31/12/2020
	Part de la SCI Pierval	09/09/2020	5 ans	100
<b>TOTAL</b>				<b>100</b>

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - VALEURS BRUTES

En K€	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2020
Frais d'établissement	1 474		0	0	1 474
Frais de recherche et de développement	233		-6	0	227
Donations temporaires d'usufruit			0	100	100
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	47 148	376	-398	291	47 417
Immobilisations incorporelles en cours	4 384	3 200	-10	-1 680	5 894
Avances et acomptes			0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>53 239</b>	<b>3 577</b>	<b>-414</b>	<b>-1 289</b>	<b>55 112</b>

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises/ Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2020
Frais d'établissement	513	130	0	0	642
Frais de recherche et de développement	146	23	-6	0	163
Frais de recherche et de développement		0		6	6
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	39 021	3 708	-358	10	42 381
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	
Avances et acomptes		0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>39 679</b>	<b>3 861</b>	<b>-363</b>	<b>16</b>	<b>43 193</b>

### NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### ACTIFS INALIÉNABLES

En K€	Nature	Date d'inscription à l'actif	Durée d'inaliénabilité	Valeur nette comptable au 31/12/2020
46090 ESPERE - 14 Rue Labarthe	Maison	21/04/1990	30 ans	62
75014 PARIS - 9 rue Sophie Germain	Appartement	01/01/2002	30 ans	56
83110 SANARY SUR MER - Immeuble La Licorne 55 impasse Henry Dunant	Appartement	01/01/2002	30 ans	17
92120 MONTROUGE - 1 rue Arthur Auger	Appartement	01/01/2002	30 ans	32
<b>TOTAL</b>				<b>167</b>

La Croix-Rouge française détient quelques biens reçus par legs assortis d'une obligation de conservation de 30 ans maximum.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES - VALEURS BRUTES

En K€	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Terrains	43 159	5 611	-230	806		49 347
Constructions	827 016	6 399	3 185	6 809		843 409
Installations techniques, matériel et outillage industriels	100 712	6 811	-2 184	372		105 710
Autres immobilisations corporelles	247 831	18 267	-6 016	3 529		263 611
Immobilisations corporelles en cours	17 543	21 726	-8 149	-6 066		25 054
Immobilisations grévées de droit	200	0	0	0	-200	0
Avances et acomptes	209	373	-5	-156		421
<b>TOTAL</b>	<b>1 236 670</b>	<b>59 187</b>	<b>-13 399</b>	<b>5 294</b>	<b>-200</b>	<b>1 287 552</b>

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises/Diminution	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Terrains	5 925	466	-53	8		6 346
Constructions	428 506	27 865	-2 950	960		454 380
Installations techniques, matériel et outillage industriels	74 162	6 713	-2 049	107		78 934
Autres immobilisations corporelles	178 460	18 529	-5 127	430		192 292
Immobilisations corporelles en cours	62	0	0	0		62
Amort. Immobilisations grévées de droit	110				-110	0
Avances et acomptes		0	0	0		
<b>TOTAL</b>	<b>687 225</b>	<b>53 572</b>	<b>-10 179</b>	<b>1 504</b>	<b>-110</b>	<b>732 013</b>

## NOTE N°3 : BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS A ETRE CÉDÉS

### BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

En K€	31/12/2019	Augmentation /Dotations	Diminution/R eprises	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		2 299	-5 002	0	14 822	12 119
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Dép.		0	-766	0	854	88
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>2 299</b>	<b>-4 236</b>	<b>0</b>	<b>13 968</b>	<b>12 031</b>

## NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - VALEURS BRUTES

En K€	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2020
<b>Participations et Créances rattachées</b>	<b>1 552</b>	<b>30</b>	<b>-2</b>	<b>-186</b>	<b>1 395</b>
Titres de participations	1 364	30	-2	0	1 392
Créances rattachées à des participations	189	0	0	-186	3
<b>Autres titres immobilisés</b>	<b>223</b>	<b>2</b>	<b>-5</b>	<b>0</b>	<b>220</b>
<b>Prêts</b>	<b>13 347</b>	<b>1 869</b>	<b>-1 249</b>	<b>0</b>	<b>13 967</b>
Prêts à Action Logement	11 925	813	-108	0	12 630
Autres prêts	1 423	1 057	-1 142	0	1 338
<b>Autres</b>	<b>17 528</b>	<b>4 584</b>	<b>-4 243</b>	<b>2</b>	<b>17 870</b>
Dépôts Compte Epargne Temps	7 722	3 843	-3 835	0	7 731
Créances de passage en dotation globale	5 922	0	-187	0	5 735
Autres immo. financières	3 884	740	-222	2	4 404
<b>TOTAL</b>	<b>32 651</b>	<b>6 485</b>	<b>-5 500</b>	<b>-184</b>	<b>33 452</b>

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - DÉPRÉCIATIONS

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises/ Diminutions	Transferts et var. périmètre	31/12/2020
<b>Participations et Créances rattachées</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25</b>
Titres de participations	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	25	0	0	0	25
<b>Autres titres immobilisés</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>Prêts</b>	<b>119</b>	<b>31</b>	<b>-31</b>	<b>0</b>	<b>119</b>
Prêts à Action Logement	29	26	-29	0	26
Autres prêts	90	5	-2	0	93
<b>Autres</b>	<b>6 005</b>	<b>0</b>	<b>-217</b>	<b>0</b>	<b>5 788</b>
Dépôts Compte Epargne Temps	-5	0	30	0	25
Créances de passage en dotation globale	5 922	0	-187	0	5 735
Autres immo. financières	87	0	-59	0	28
<b>TOTAL</b>	<b>6 156</b>	<b>31</b>	<b>-253</b>	<b>0</b>	<b>5 935</b>

## NOTE N°5 : CRÉANCES CLIENTS

### CRÉANCES CLIENTS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients, usagers et comptes rattachés	84 991	91 178
Usagers, clients et comptes rattachés Dép.	18 076	16 057
<b>Créances clients nettes</b>	<b>66 915</b>	<b>75 121</b>

## NOTE N°6 : CRÉANCES REÇUES PAR LEGS OU DONATIONS

### CRÉANCES LEGS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Créances reçues par legs ou donations	14 061	
Créances reçues par legs ou donations Dép.		
<b>TOTAL</b>	<b>14 061</b>	<b>0</b>

Le compte « Créances reçues par legs ou donations » recense les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts/actions d'OPCVM et assimilés, en attente de réception des fonds ou de transfert des titres.

## NOTE N°7 : AUTRES CRÉANCES

### DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes sur commandes	3 715	5 493
Personnel et comptes rattachés	2 553	2 423
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 479	6 307
Etat et autres collectivités publiques	165 030	104 686
Comptes courants	266	114
Produits à recevoir	15 609	17 403
Débiteurs divers	22 622	14 141
<b>TOTAL</b>	<b>215 275</b>	<b>150 566</b>

## DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES - PROVISIONS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes sur commandes		
Personnel et comptes rattachés	168	150
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 048	97
Etat et autres collectivités publiques	685	553
Comptes courants	0	0
Produits à recevoir		
Débiteurs divers	286	271
<b>TOTAL</b>	<b>3 188</b>	<b>1 071</b>

## NOTE N°8 : TRÉSORERIE

### TRÉSORERIE

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Placements de trésorerie :		
Valeur brute	181 646	117 353
Provision pour dépréciation		
Placements de trésorerie nets de provisions	181 646	117 353
Disponibilités	130 599	49 715
<b>Trésorerie active</b>	<b>312 245</b>	<b>167 067</b>
Concours bancaires et soldes créditeurs de banques	11	2 504
<b>Trésorerie passive</b>	<b>11</b>	<b>2 504</b>
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>312 235</b>	<b>164 563</b>

## NOTE N°9 : VARIATION DES FONDS PROPRES

La variation des fonds propres et réserves sur l'ensemble de la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre est représentée dans le tableau suivant :

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES**

En K€	31/12/2019		Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution		Transferts et var. périmètre		31/12/2020	
	Montant	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Montant	Changement comptable	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	193 989				71	0	0	0	143		-58 764	135 439
Fonds propres avec droit de reprise	20 781				0	0	0	0	-64		-7 521	13 196
Ecart de réévaluation	2 182				0	0	0	0	0		0	2 182
<b>Réserves</b>	<b>108 729</b>	<b>98</b>	<b>-29 583</b>		<b>44 199</b>		<b>-19 728</b>		<b>472</b>		<b>472</b>	<b>104 188</b>
dont réserves des activités sous gestion propre	7 028	-1 568	-34 566		0		-19 116		472		472	-47 750
dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée	73 678		4 774		0		994					79 446
dont réserves des autres activités sous gestion contrôlée	28 023	1 667	210		44 199		-1 606					72 493
<b>Report à nouveau</b>	<b>-97 379</b>	<b>2 524</b>	<b>2 739</b>	<b>0</b>	<b>-5 062</b>		<b>21 506</b>		<b>51 944</b>		<b>51 944</b>	<b>-23 728</b>
dont report à nouveau des activités sous gestion propre	-48 050	2 180	2 639	0	-1 004		22 402		22 993		22 993	1 160
dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	-28 083	-57	0	0	-3 865		-854		16 287		16 287	-16 574
dont report à nouveau des autres activités sous gestion contrôlée	-21 245	401	100	0	-193		-41		12 665		12 665	-8 315
<b>Résultat</b>	<b>2 623</b>	<b>-2 623</b>	<b>-2 547</b>	<b>0</b>	<b>40 105</b>	<b>12 277</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 105</b>
dont résultat des activités sous gestion propre	1 431	-1 431	-2 547	0	33 886	12 277	0	0	0	0	0	33 886
dont résultat des activités SMS sous gestion contrôlée	492	-492	0	0	13 326	0	0	0	0	0	0	13 326
dont résultat des autres activités sous gestion contrôlée	699	-699	0	0	-7 108	0	0	0	0	0	0	-7 108
<b>Situation nette</b>	<b>230 926</b>	<b>0</b>	<b>-2 547</b>	<b>0</b>	<b>13 332</b>	<b>12 277</b>	<b>39 137</b>	<b>0</b>	<b>1 857</b>	<b>-13 869</b>	<b>-13 869</b>	<b>271 382</b>
Fonds propres consommables					0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	63 569		7 494		-7 534		2		15 152		15 152	78 682
Provisions réglementées	39 053		4 657		-3 386		210		-13 836		-13 836	26 698
Droits des propriétaires	90		0		0		0		0		-90	0
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>336 377</b>	<b>0</b>	<b>-2 547</b>	<b>0</b>	<b>25 484</b>	<b>12 277</b>	<b>28 216</b>	<b>0</b>	<b>2 068</b>	<b>-12 644</b>	<b>-12 644</b>	<b>376 762</b>

- Le résultat administratif des établissements sous gestion contrôlée se décompose de la façon suivante :

### TABLEAU DE PASSAGE DU RÉSULTAT COMPTABLE AU RÉSULTAT ADMINISTRATIF DES STRUCTURES SOUS GESTION CONTRÔLÉE

En K€	31/12/2020
Résultat comptable	6 219
Reprises des excédents affectés aux mesures d'exploitation non reconductibles	569
Reprise des résultats des exercices antérieurs	4 324
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	0
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	45
Amortissements comptables excédentaires différés	-629
Dépenses pour congés payés et autres droits acquis par les salariés	988
Provision pour départ à la retraite	-256
Autres dépenses non opposables	-125
<b>RÉSULTAT ADMINISTRATIF</b>	<b>11 134</b>

### TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Résultat comptable	40 105	2 623
Reprise des résultats des exercices antérieurs	4 324	4 555
<b>Excédent ou déficit effectif global</b>	<b>44 429</b>	<b>7 178</b>
dont résultat effectif sous gestion propre	33 886	3 403
dont résultat effectif sous gestion contrôlée (ESSMS)	17 606	4 188
dont résultat effectif sous gestion contrôlée (Autre)	-7 063	-414

- Subventions d'investissement amortissables

### SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En K€	31/12/2019	Augmentation nette	Quote-part virée au résultat	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Subventions d'investissement	63 569	7 498	-7 538	2	15 152	78 682

## NOTE N°10 : FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS

### FONDS REPORTÉS

En K€	31/12/2019	Report	Utilisation	Rembourst	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Fonds reportés liés aux legs ou donations		5 187	-6 272		94	22 920	21 929

### FONDS DÉDIÉS PAR TYPE DE RESSOURCES

En K€	31/12/2019	Report	Utilisation			Changement comptable	31/12/2020	
			Montant global	Dont remboursement	Transferts et var. périmètre		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	92 388	44 376	-47 037	0	-1	-21 613	68 111	243
Contributions financières d'autres organismes	0	6 243	-4 860	0	116	14 477	15 977	1 375
Contributions financières ESSMS - Investissements		1 065	-2 867		86	12 289	10 573	605
Contributions financières ESSMS - Exploitation		1 508	-1 362		30	2 065	2 241	490
Contributions financières organismes privés		3 671	-631		0	124	3 163	280
Ressources liées à la générosité du public	19 276	15 362	-6 573		0	-3 052	25 013	323
<b>TOTAL</b>	<b>111 664</b>	<b>65 981</b>	<b>-58 470</b>	<b>0</b>	<b>114</b>	<b>-10 188</b>	<b>109 101</b>	<b>1 941</b>

## FONDS DÉDIÉS NON MOUVEMENTÉS DEPUIS PLUS DE 2 ANS

En K€	Solde non utilisés au 31/12/2020
Dépenses/régularisation prévues sur 2021	762
Réaffectation à un autre projet prévu sur 2021	335
Projets d'investissement en cours de validation	282
Projets reportés suite au COVID	245
Autres	316
<b>TOTAL</b>	<b>1 941</b>

## FONDS DÉDIÉS PAR PROJET

En K€	Solde au 31/12/2020
INTERNATIONAL - SANTE PUBLIQUE	42 937
INTERNATIONAL - REDUCTION DES DESASTRES	8 101
INTERNATIONAL - URGENCE	5 064
INTERNATIONAL - EAU ET ASSAINISSEMENT (& NUT. & FOOSEC)	3 755
INTERNATIONAL - GRANDES CAUSES ET FONDS ZONAUX	1 257
INTERNATIONAL - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	710
INTERNATIONAL - LUTTE CONTRE LE SIDA	667
INTERNATIONAL - COORDINATION DES ACTIVITES - DELEGATION	352
INTERNATIONAL - SOUTIEN PSYCHOSOCIAL	271
INTERNATIONAL - DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	242
NATIONAL - INVESTISSEMENT	12 153
NATIONAL - COVID	13 129
NATIONAL - AIDE ALIMENTAIRE	2 832
NATIONAL - URGENCES	2 564
NATIONAL - EXCLUSION - PRECARITE	2 895
NATIONAL - PERSONNES AGEES	849
NATIONAL - SANTE	3 058
NATIONAL - ENFANCES ET FAMILLES	989
NATIONAL - HANDICAP	965
NATIONAL - DOMICILE	751
NATIONAL - FORMATION	871
NATIONAL - DIVERS	4 688
	<b>109 101</b>

## NOTE N°11 : PROVISIONS

### DÉTAIL DES PROVISIONS

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises avec objet	Reprises sans objet	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Provisions pour risque prud'homal	5 590	1 972	-933	-754	22		5 898
Provisions pour risques de reversement	22 756	25 598	-20 759	-2 946	0	22 481	47 130
Provisions pour autres risques	7 845	1 220	-2 229	-134	-5		6 697
Provisions pour départ à la retraite	49 415	5 801	-3 502	-2 254	0		49 460
Provisions pour charges	668	331	-160	-162	7		684
<b>TOTAL</b>	<b>86 274</b>	<b>34 922</b>	<b>-27 583</b>	<b>-6 249</b>	<b>25</b>	<b>22 481</b>	<b>109 871</b>

## NOTE N°12 : DETTES FINANCIÈRES

### DETTES FINANCIÈRES

En K€	31/12/2019	Variation de BFR	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2020
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>164 534</b>	<b>-2 493</b>	<b>72 045</b>	<b>-25 269</b>	<b>2 019</b>	<b>210 834</b>
Emprunts auprès des étab. bancaires ou de crédit	162 030		72 045	-25 269	2 019	210 824
Concours bancaires	2 504	-2 493			0	11
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>41 147</b>	<b>-177</b>	<b>12 942</b>	<b>-3 580</b>	<b>-104</b>	<b>50 228</b>
Emprunts auprès d'organismes publics	35 544		10 832	-1 330	0	45 046
Dépôts et cautionnements reçus	4 599		1 151	-1 291	80	4 540
Intérêts courus sur emprunts	1 156	-177			1	980
Dettes rattachées à des participations					0	
<b>TOTAL</b>	<b>205 681</b>	<b>-2 671</b>	<b>84 987</b>	<b>-28 849</b>	<b>1 914</b>	<b>261 063</b>

## NOTE N°13 : DETTES DES LEGS OU DONATIONS

Les dettes des legs et donations sont constituées :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- des dettes grevant le bien transféré au bénéficiaire de la donation ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

## NOTE N°14 : DETTES SOCIALES ET FISCALES

### DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fiscales	10 462	9 658
Dettes sociales	109 359	123 494
<b>TOTAL</b>	<b>119 821</b>	<b>133 152</b>

## NOTE N°15 : AUTRES DETTES

### DÉTAIL DES AUTRES DETTES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Comptes courant créditeurs	1 836	863
Fonds en dépôt (dépôts et pensions à reverser)	713	524
Créditeurs divers	40 374	25 063
<b>TOTAL</b>	<b>42 924</b>	<b>26 450</b>

## NOTE N°16 : PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

### PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Produits constatés d'avance sur subventions	85 587	6 365
Produits constatés d'avance facturation client	20 768	20 062
Produits constatés d'avance autres	1 015	3 023
<b>TOTAL</b>	<b>107 370</b>	<b>29 450</b>

L'augmentation des produits constatés d'avance est principalement due à la signature d'un nouveau contrat Fonds Mondial en RCA (+ 69 M€).

## NOTE N°17 : ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES

### ÉCHÉANCE DES CRÉANCES

En K€	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus de 1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	3	3	0
Prêts à Action Logement	12 630	194	12 435
Autres prêts	1 338	764	573
Dépôts Compte Epargne Temps	7 731	0	7 731
Créances de passage en dotation globale	5 735	0	5 735
Autres immo. financières	4 404	1 895	2 508
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	84 991	84 991	0
Créances reçues par legs ou donations	14 061	14 061	0
Autres	215 275	215 275	0
Valeurs mobilières de placement	181 646	181 646	0
Charges constatées d'avance	7 741	7 741	0
<b>TOTAL</b>	<b>535 554</b>	<b>506 571</b>	<b>28 983</b>

### ÉCHÉANCE DES DETTES

En K€	Montant brut	Exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'un an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts auprès des étab. bancaires ou de crédit	210 824	12 774	38 915	159 135
Emprunts auprès d'organismes publics	45 046	14 102	22 815	8 129
Dépôts et cautionnements reçus	4 540	0	4 540	0
Intérêts courus sur emprunts	980	980	0	0
Dettes rattachées à des participations		0	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	66 969	66 969	0	0
Dettes des legs ou donations	4 463	4 463	0	0
Dettes fiscales et sociales	119 821	119 821	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 590	7 590	0	0
Autres dettes	42 928	14 940	21 160	6 827
Produits constatés d'avance	107 370	107 370	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>610 531</b>	<b>349 010</b>	<b>87 430</b>	<b>174 091</b>

## NOTE N°18 : VENTES DE BIENS ET SERVICES

### DÉTAIL DES VENTES DE BIENS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de biens autres	5 595	5 323
Ventes de dons en nature	13 033	18 938
<b>TOTAL</b>	<b>18 628</b>	<b>24 261</b>

### DÉTAIL DES VENTES DE SERVICES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Frais de scolarité et formation	43 604	51 156
Prestations de services médicales, médico-sociales à la charge des usagers EHPAD	51 595	53 236
Prestations de services médicaux, médico-sociales à la charge des usagers hors EHPAD	65 753	79 270
Autres prestations délivrées aux usagers	7 302	7 132
Produits des activités annexes	12 209	14 613
Produits des manifestations	369	1 847
Produits des postes de secours	1 766	8 062
Parrainages	510	177
Autres prestations de services	10 570	6 565
<b>TOTAL</b>	<b>193 680</b>	<b>222 057</b>

## NOTE N°19 : CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

### DÉTAIL DES CONCOURS PUBLICS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Produits de la tarification du secteur sanitaire	208 809	199 692
Produits de la tarification du secteur social et médico-social	395 946	354 604
<b>TOTAL</b>	<b>604 755</b>	<b>554 296</b>

### SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Subventions d'exploitation non affectées	103 950	96 350
Subventions d'exploitation affectées	238 109	207 174
Taxe d'apprentissage	635	2 091
Subventions d'exploitation pour contrats aidés	9 656	9 375
<b>TOTAL</b>	<b>352 350</b>	<b>314 989</b>

## NOTE N°20 : DONS MANUELS

### DÉTAIL DES DONS MANUELS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Dons manuels non affectés	65 487	55 459
Dons manuels affectés	9 837	6 319
Quête nationale	2 312	2 863
Abandons de frais par les bénévoles	1 471	
Produits de la surtaxe postale	1 148	1 140
<b>TOTAL</b>	<b>80 256</b>	<b>65 780</b>

## NOTE N°21 : LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

### LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

En K€	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	5 280
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	5 418
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 157
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	766
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	6 272
<b>PRODUITS</b>	<b>22 894</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 002
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	5 187
<b>CHARGES</b>	<b>10 189</b>
<b>SOLDE</b>	<b>12 705</b>

## NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS

### DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
QP des subv. d'investissement virées au cpte de réslt	7 538	6 253
Produits de gestion courante	8 234	8 393
<b>TOTAL</b>	<b>15 772</b>	<b>14 646</b>

## NOTE N°23 : CHARGES EXTERNES

### DÉTAIL DES CHARGES EXTERNES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Autres achats	85 568	81 038
Sous traitance à caractère médical et médico-social	12 708	14 582
Redevances de crédit bail	2 027	1 967
Locations, charges locatives et charges de copropriété	68 036	60 836
Entretiens et réparations	27 150	26 461
Primes d'assurances	5 331	5 992
Divers	644	735
Personnel extérieur à l'association	24 323	22 344
Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	24 641	18 236
Informations, publications, relations publiques	21 756	23 106
Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du perso	9 135	8 239
Déplacements, missions et réceptions	11 173	17 565
Frais postaux et frais de télécommunications	7 654	7 903
Services bancaires et assimilés	1 765	1 371
Autres prestations de services	52 156	47 516
<b>TOTAL</b>	<b>354 067</b>	<b>337 891</b>

## NOTE N°24 : AIDES FINANCIERES

### DÉTAIL DES AIDES FINANCIÈRES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Aides accordées en France	54 677	44 280
Aides accordées à l'étranger	25 282	22 203
<b>TOTAL</b>	<b>79 959</b>	<b>66 483</b>

## NOTE N°25 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

### ENGAGEMENTS DONNÉS

#### - Indemnités de fin de carrière :

La valeur des engagements du groupe Croix-Rouge française au titre des Indemnités de Fin de Carrière (IFC) au 31/12/2020 s'élève à 56 857 K€, cependant la dette comptabilisée est de 49 393 K€.

La différence est due aux écarts actuariels (écarts d'expérience, taux d'actualisation, table de mortalité, ...).

#### - Emprunts bancaires :

Valeur nominale des emprunts bancaires contractés :

Hypothèques : 75 325 K€

#### - Clauses de réserve de propriété :

Le Groupe a acquis un bien immobilier au travers d'une vente à terme avec réserve de propriété. Selon les termes du contrat, le transfert de propriété ne sera effectif qu'à compter de la constatation du paiement intégral du prix de vente, soit en 2046 (3 248 K€ pour l'immeuble et 126 K€ pour le terrain).

#### - Transactions financières :

Le Groupe a versé en 2020 une dotation à la Fondation Croix-Rouge française de 700 K€ et provisionné autant pour 2021. La Fondation a également bénéficié d'une contribution financière de 216 K€ afin de renforcer son équilibre financier.

Par ailleurs, le Groupe a apporté 3 999 K€ à l'association AMICIAL (dont l'objet est de promouvoir et soutenir les activités dans le domaine de l'aide à domicile) afin de participer au développement de formes d'accompagnement des personnes à leur domicile, complémentaires de l'accueil en institution.

## ENGAGEMENTS REÇUS

### - Emprunts bancaires :

Certains emprunts bancaires souscrits par le groupe Croix-Rouge française font l'objet de garanties reçues des :

- Collectivités territoriales : 76 008 K€
- Organismes bancaires et de caution : 7 249 K€

### - Legs :

Les legs non comptabilisés car acceptés par le Conseil d'Administration peu après la clôture s'élèvent à 2 101 K€.

Le groupe Croix-Rouge française a accepté certains legs assortis d'une obligation. Dans la majorité des cas, cette obligation consiste à entretenir la sépulture du légataire et fleurir sa tombe.

## NOTE N°26 : EFFECTIFS À FIN DÉCEMBRE 2020

### EFFECTIFS PERSONNES PHYSIQUES

Effectifs au	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Cadres	3 415	3 271	3 318	3 404
Collaborateurs	14 432	14 337	14 280	14 794
<b>TOTAL</b>	<b>17 847</b>	<b>17 608</b>	<b>17 598</b>	<b>18 198</b>

L'effectif moyen est de 17 711 salariés en 2020 contre 17 556 en 2019.

## NOTE N°27 : RÉMUNÉRATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES ET SALARIÉS

(ARTICLE 20 DE LA LOI DU 23 MAI 2006)

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération. Les trois plus hauts cadres dirigeants salariés de la Croix-Rouge française ont perçu en 2020 une rémunération globale brute de 526,4 K€.

## NOTE N°28 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes (code de commerce article R.123-198, 9°) pour l'exercice 2020 s'élèvent à 548 K€ TTC, soit :

- 517 K€ au titre du contrôle légal,
- 31 K€ au titre des services autres que ceux de la certification des comptes.

## 5. Compte d'Emploi annuel des Ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice 2020 a été établi selon le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, alors que le Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice 2019 avait été établi selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations modifiant le règlement du Comité de la réglementation comptable n°99-01.

## 5.1 CER 2019

EMPLOIS (en K€)	Emplois de N - compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, utilisées sur N (3)	RESSOURCES (en K€)	Ressources collectées sur N + Compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE					
1 – MISSIONS SOCIALES	1 143 390	63 494	1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	103 616	9 438
1.1. Réalisées en France	1 083 908	59 119	1.1. Dons et legs collectés	101 743	103 616
'- Actions réalisées directement	1 083 908	59 119	'- Dons manuels non affectés	76 092	76 092
'- Versements à d'autres organismes agissant en France			'- Dons manuels affectés	6 319	6 319
1.2. Réalisées à l'étranger	59 483	4 375	'- Legs et autres libéralités non affectés	16 208	16 208
'- Actions réalisées directement	57 217	2 110	'- Legs et autres libéralités affectés	3 125	3 125
'- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	2 265	2 265	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	1 873	1 873
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	24 615	23 963	2 – AUTRES FONDS PRIVÉS	12 962	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	23 963	23 963			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	637	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	14	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	63 545	18 377	3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 084 906	
			4 – AUTRES PRODUITS	41 219	
I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 231 550		I – TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 242 704	
II – DOTATIONS AUX PROVISIONS	30 666		II – REPRIS DES PROVISIONS	32 582	
III – ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	72 555		III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	62 108	
IV – EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	2 623		IV – VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		- 329
V – TOTAL GÉNÉRAL	1 337 593		V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		2 662	VI – TOTAL GÉNÉRAL	1 337 593	103 287
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		- 1 207			
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	107 289	107 289	VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		107 289
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE					
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	387 841		Bénévolat	387 841	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total			Total		

## 5.2 MÉTHODOLOGIE

La méthodologie d'élaboration du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) qui intègre l'ensemble des charges et produits de l'exercice a été la suivante :

### COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE

#### RESSOURCES

##### **Produits liés à la générosité du public :**

- 1) Cotisations sans contrepartie : cotisations reçues des adhérents
- 2) Dons manuels : Produits de collecte hors cotisations des adhérents et surtaxe postale
- 3) Legs, donations et assurance-vie : ligne legs du compte de résultat
- 4) Autres produits liés à la générosité du public : surtaxe postale

##### **Produits non liés à la générosité du public :**

Autres produits non liés à la générosité du public : Produits financiers + produits exceptionnels + produits divers de gestion courante + transfert de charges + taxe d'apprentissage.

##### **Subventions et autres concours publics :**

Produits des activités + subventions hors taxe d'apprentissage.

##### **Reprises sur provisions et dépréciations :**

Reprises amortissements et provisions du compte de résultat.

##### **Utilisations des fonds dédiés antérieurs :**

Utilisation des fonds dédiés du compte de résultat

#### EMPLOIS

##### **Missions sociales réalisées en France :**

Total des charges au compte de résultat – somme des autres rubriques.

##### **Missions sociales réalisées à l'étranger :**

- 1) Secours accordés à l'étranger du compte de résultat + charges de la structure 03615 (international) hors DAP, reports en fonds dédiés de l'exercice et secours accordés
- 2) Versement à un organisme central ou à d'autres : Cotisation versée au FICR/CICR issue de la balance analytique du siège

##### **Frais de recherche de fonds :**

- 1) Frais d'appel à la générosité du public : Frais de publicité et d'annonces des budgets grand public et quête nationale du siège
- 2) Frais de recherche d'autres ressources : Frais de publicité et d'annonces des budgets de la communication éditoriale et communication externe

##### **Frais de fonctionnement :**

Frais de fonctionnement : Charges des directions du siège (hors DABE, DUOS, DROI, DMO) hors fonds dédiés, hors DAP, hors frais d'appel, hors reports, hors missions sociales.

##### **Dotations aux provisions et dépréciations :**

Dotations aux amortissements et provisions du compte de résultat.

**Impôts sur les bénéfiques :**

Non concerné.

**Reports en fonds dédiés de l'exercice :**

Reports en fonds dédiés au compte de résultat.

**Contributions volontaires en nature :**

Données issues du tableau des contributions volontaires de l'annexe des comptes.

**GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC****RESSOURCES****Produits liés à la générosité du public :**

Report de la colonne total

**Utilisations des fonds dédiés antérieurs :**

Utilisation des fonds dédiés issue de l'annexe de variation des fonds dédiés par types de ressources

**EMPLOIS****Missions sociales réalisées en France :**

Produits des collectes des structures hors siège et international + variation de fonds dédiés issus de la GP pour les délégations et établissements + versement net du DEPSR (droit d'emblème) + charges de la DABE, DUOS, DROI et DMO hors DAP, Report + charges budgets des autres directions alimentées par de la générosité du public.

**Missions sociales réalisées à l'étranger :**

- 1) Secours accordés à l'étranger des délégations et établissements + produits issus de la GP de la structure 03615 (international) + versement sur fonds propres issus de la GP + variation de fonds dédiés issus de la structure 03615
- 2) Versement à un organisme central ou à d'autres : Report colonne Total

**Frais de recherche de fonds :**

- 1) Frais d'appel à la générosité du public : Report de la colonne total
- 2) Frais de recherche d'autres ressources : non concerné

**Frais de fonctionnement :**

Frais de fonctionnement : Charges des directions du siège (hors DABE, DUOS, DROI, DMO) hors fonds dédiés, hors DAP, hors frais d'appel, hors reports, hors missions sociales. Un pourcentage a été appliqué par direction / service pour refléter la part des coûts de ces directions dans la gestion de la générosité du public et des activités qui en découlent. Ce pourcentage s'appuie sur les déclarations faites par chaque direction, lors d'une étude dédiée s'appuyant sur les coûts 2019, déclarations qui permettent de ventiler les coûts des directions par activité bénéficiaire (établissements, réseau, international, siège, corporate...).

**Reports en fonds dédiés :**

Reports des fonds dédiés GP issus de l'annexe de variation des fonds dédiés.

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**

Report de la colonne total

## CER

L'alimentation du CER se fait intégralement à partir des données issues du CROD.

### **Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public :**

Investissements de l'année effectués dans le cadre du versement du FDP – amortissements de l'année et des années antérieures.

La durée d'amortissement retenue est de 10 ans soit 10% du montant des investissements de l'année.

## 5.3 TABLEAU DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

### COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (En k€)

EMPLOIS PAR DESTINATION		RESSOURCES PAR ORIGINE	
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE N	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	
1.1 Réalisées en France	39 168	1.1 Cotisations sans contrepartie	854
- Actions réalisées par l'organisme		1.2 Dons, legs et mécénats	91 487
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		- Dons manuels	12 705
1.2 Réalisées à l'étranger	9 259	- Legs, donations et assurances-vie	135
- Actions réalisées par l'organisme	2 857	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 148
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19 792		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	14 187		
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>85 264</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>106 330</b>
<b>4 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		<b>2 – REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	
<b>5 – REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>15 362</b>	<b>3 – UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>12 277</b>	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>112 903</b>	<b>TOTAL</b>	<b>112 903</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE N	(HORS FONDS DEDIES)	EXERCICE N
<b>1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	
Réalisées en France	281 049	Bénévolat	272 487
Réalisées à l'étranger		Prestations en nature	3 345
<b>2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>		Dons en nature	21 044
<b>3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>296 877</b>	<b>TOTAL</b>	<b>296 877</b>
		<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	5 436
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	12 277
		<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	
		(HORS FONDS DEDIES)	-1 033
			16 680

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	16 225
(-) Utilisation	-6 573
(+) Report	15 362
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	25 013

**COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (En K€)**

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>106 330</b>	<b>106 330</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	854	854
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	91 487	91 487
- Legs, donations et assurances-vie	12 705	12 705
- Mécénat	135	135
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 148	1 148
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	292 960	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>951 636</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>40 966</b>	
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>58 470</b>	<b>6 573</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 450 362</b>	<b>112 903</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	1 139 366	39 168
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	63 406	9 259
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 857	2 857
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19 792	19 792
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	738	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>71 137</b>	<b>14 187</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>46 981</b>	
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>		
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>65 981</b>	<b>15 362</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 410 257</b>	<b>100 626</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>40 105</b>	<b>12 277</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
Bénévolat	272 487	272 487
Prestations en nature	3 345	3 345
Dons en nature	21 044	21 044
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>296 877</b>	<b>296 877</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		
Réalisées en France	281 049	281 049
Réalisées à l'étranger		
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>		
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	15 828	15 828
<b>TOTAL</b>	<b>296 877</b>	<b>296 877</b>

**TABLEAU DE RAPPROCHEMENT (En K€)**

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
					82 240	-2 761					
Achats de marchandises											87 165
Variation de stock											-2 810
Autres achats et charges externes	265 348		39 998	2 857	19 792	738					343 415
Aides financières	993		3 955								5 043
Impôts, taxes et versement assimilés	61 151		959								66 306
Salaires et traitements	492 147		13 812								532 626
Charges sociales	153 206		2 099								167 737
Dotations aux amortissements et dépréciations	50 748										57 433
Dotations aux provisions	0							46 981			46 981
Reports en fonds dédiés	0								65 981		65 981
Autres charges	9 463										11 582
Charges financières	7 054		272								8 336
Charges exceptionnelles	19 777		154								20 462
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices											0
<b>TOTAL</b>	<b>1 139 366</b>	<b>0</b>	<b>63 406</b>	<b>2 857</b>	<b>19 792</b>	<b>738</b>		<b>46 981</b>	<b>0</b>	<b>65 981</b>	<b>1 410 257</b>

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT	
	Réalises en France					Réalises à l'étranger
	Réalises en France	Réalises à l'étranger				
						21 044
Secours en nature					0	
Mises à disposition gratuites de biens					0	
Prestations de services	3 345				3 345	
Personnel bénévole	256 660				272 487	
<b>TOTAL</b>	<b>281 049</b>			<b>15 828</b>	<b>296 877</b>	

## **5.4 MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES**

Le Conseil d'Administration de la Croix-Rouge française a, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau compte d'emploi des ressources, décidé le 16 décembre 2009 de définir les missions sociales de la Croix-Rouge française comme étant conformes à son objet statutaire et à son projet associatif : le secourisme, l'action sociale, la santé et l'aide à l'autonomie, la formation et la solidarité internationale, mises en place à l'aide d'un réseau de délégations locales, départementales et d'établissements.

## 6. Détail du bilan et du compte de résultat

### 6.1 BILAN PAR STRUCTURE

#### BILAN - EXTRAIT 1

En K€	CRF SOCIAL	SAS CAMPUS CROIX ROUGE	SAS CROIX ROUGE NEREM INNOVATION	SCI BROUSSAIS LA CHARITÉ	SCI HENRY DUNANT	SCI FONCIERE CRF	SCI LES PEUPLIERS	SCI DES TABELLIENS	SCI MISTRAL SAINT MARTIN	SCI NISSAM	SCI SISMONDI
Immobilisations incorporelles	11 633	240	28	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	395 120	1 817	545	25 373	0	176 761	26 372	366	3 065	2 674	2 524
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	12 031	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	117 045	0	0	0	0	0	108	0	0	0	0
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>539 828</b>	<b>2 057</b>	<b>573</b>	<b>25 373</b>	<b>0</b>	<b>176 761</b>	<b>26 380</b>	<b>369</b>	<b>3 065</b>	<b>2 674</b>	<b>2 524</b>
Stocks et en-cours	5 371	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances	282 757	504	762	2 723	9	8 950	10 543	0	65	258	1
Valeurs mobilières de placement	180 977	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponibilités	114 955	501	1 074	2 249	0	3 259	1 011	0	1 138	1 300	322
Charges constatées d'avance	5 754	1 643	1	0	0	176	34	1	0	0	0
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>595 898</b>	<b>2 649</b>	<b>1 837</b>	<b>4 972</b>	<b>9</b>	<b>12 384</b>	<b>11 589</b>	<b>1</b>	<b>1 202</b>	<b>1 558</b>	<b>323</b>
Frais d'émission des emprunts (iii)	0	0	0	0	0	1 772	0	0	0	0	0
Ecart de conversion Actif (v)	393	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 136 139</b>	<b>4 706</b>	<b>2 410</b>	<b>30 344</b>	<b>9</b>	<b>190 917</b>	<b>37 969</b>	<b>369</b>	<b>4 267</b>	<b>4 232</b>	<b>2 848</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>387 589</b>	<b>-425</b>	<b>1 246</b>	<b>29 456</b>	<b>7</b>	<b>107 328</b>	<b>24 478</b>	<b>325</b>	<b>1 479</b>	<b>461</b>	<b>222</b>
résultat de l'exercice	95 705	49	46	1 656	-3	-6 500	-116	-39	53	151	37
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	<b>130 958</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>108 788</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>	<b>508 654</b>	<b>5 130</b>	<b>1 164</b>	<b>848</b>	<b>2</b>	<b>81 589</b>	<b>13 491</b>	<b>44</b>	<b>2 788</b>	<b>4 072</b>	<b>2 636</b>
dont concours bancaires courants	31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>EGARTS DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>131</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 136 139</b>	<b>4 706</b>	<b>2 410</b>	<b>30 344</b>	<b>9</b>	<b>190 917</b>	<b>37 969</b>	<b>369</b>	<b>4 267</b>	<b>4 232</b>	<b>2 848</b>

BILAN - EXTRAIT 2

En K€	ASSOCIATION IMMO CROIX- ROUGE	CROIX-ROUGE DOMICILE	CROIX-ROUGE INSERTION	CENTRE LA MAISON DU PETIT ENFANT	GROUPEMENT COOPERATION SANTAIRE "HENRY DUNANT"	GCS HAD D'EBERNAY	Elimination des comptes IG réciproques	Retraitements	COMBINÉS
Immobilisations incorporelles	0	3	13	0	0	0	0	0	11 920
Immobilisations corporelles	0	63	1 085	232	0	0	0	-84 356	555 539
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	12 031
Immobilisations financières	48 227	176	368	5	0	0	-398	-1 388 069	27 517
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>48 227</b>	<b>241</b>	<b>1 461</b>	<b>237</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-398</b>	<b>-222 425</b>	<b>607 007</b>
Stocks et en cours	0	0	405	0	0	0	0	0	5 776
Créances	0	245	3 227	-46	81	585	-23 724	81	293 063
Valeurs mobilières de placement	0	659	0	0	0	0	0	0	181 646
Disponibilités	0	1 153	2 856	708	135	-66	0	0	130 589
Charges constatées d'avance	0	15	76	0	0	0	0	0	7 741
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>0</b>	<b>2 082</b>	<b>6 565</b>	<b>663</b>	<b>216</b>	<b>519</b>	<b>-23 724</b>	<b>81</b>	<b>618 825</b>
Frais d'émission des emprunts (lit)	0	0	0	0	0	0	0	0	1 772
Ecart de conversion Actif (V)	0	0	0	0	0	0	0	0	593
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>48 227</b>	<b>2 329</b>	<b>8 026</b>	<b>900</b>	<b>216</b>	<b>519</b>	<b>-24 082</b>	<b>-222 344</b>	<b>1 227 997</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>48 206</b>	<b>-766</b>	<b>3 347</b>	<b>567</b>	<b>0</b>	<b>-377</b>	<b>0</b>	<b>-225 959</b>	<b>376 762</b>
Résultat de l'exercice	0	-384	842	-7	0	-123	0	-49 260	40 105
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>131 030</b>
PROVISIONS	0	668	106	89	0	0	0	0	109 871
DETTES	21	2 343	4 529	235	216	896	-24 062	3 616	610 204
dont concours bancaires courants	0	0	-21	0	0	0	0	0	11
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>131</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>48 227</b>	<b>2 329</b>	<b>8 026</b>	<b>900</b>	<b>216</b>	<b>519</b>	<b>-24 082</b>	<b>-222 344</b>	<b>1 227 997</b>

## 6.2 COMPTE DE RÉSULTAT PAR STRUCTURE

CDR - EXTRAIT 1

En k€	CRF SOCIAL	SAS CAMPUS CROIX ROUGE	SAS CROIX ROUGE NEXEM INNOVATION	SO BROUSSAIS LA CHARITÉ	SO HENRY DUNANT	SO FONCIERE CRF	SICLES PEUPIERS	SO DES TABELLIONS	SO MISTRAL SAINT MARTIN	SO NISSAN	SO SISMONDI
Contributions	822										
Ventes de biens	16 622										
Ventes de prestations de service	183 715	6 832	1 177	4 296		3 385	1 405		232	566	255
Produits de tiers financeurs	1 042 803			10		1 787	19				18
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	58 468										
Utilisations des fonds dédiés	15 603	4	89	0		11	32	0	167	0	
Autres produits											
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 358 958</b>	<b>6 837</b>	<b>1 267</b>	<b>4 306</b>		<b>5 183</b>	<b>1 456</b>	<b>0</b>	<b>399</b>	<b>566</b>	<b>273</b>
Achats de mar chandises	903										
Variation de stock	-2 495										
Autres achats et charges externes	349 478	6 170	749	1 335	3	4 750	318	12	21	36	12
Aides financières	80 096										
Impôts, taxes et versements assimilés	5 126	34	1	238		787	147	7	16	10	16
Salaires et traitements	484 823										
Charges sociales	255 654										
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	50 494	588	138	1 234		2 740	1 031	20	289	208	140
Dotations aux provisions	41 542					13					
Report en fonds dédiés	65 936										
Autres charges	9 350	2	1	0		0	0		0	0	0
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 340 907</b>	<b>6 794</b>	<b>1 218</b>	<b>2 807</b>	<b>3</b>	<b>8 291</b>	<b>1 496</b>	<b>39</b>	<b>326</b>	<b>253</b>	<b>168</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>17 451</b>	<b>43</b>	<b>49</b>	<b>1 498</b>	<b>3</b>	<b>-1 108</b>	<b>-40</b>	<b>-39</b>	<b>73</b>	<b>313</b>	<b>105</b>
PRODUITS FINANCIERS	895										
CHARGES FINANCIÈRES	4 621	0		3		3 295	76	0	20	92	68
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-3 725</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>1 495</b>	<b>-3</b>	<b>-3 295</b>	<b>-76</b>	<b>0</b>	<b>-20</b>	<b>-92</b>	<b>-68</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>13 726</b>	<b>42</b>	<b>49</b>	<b>1 495</b>	<b>-3</b>	<b>-6 402</b>	<b>-116</b>	<b>-39</b>	<b>53</b>	<b>220</b>	<b>37</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	186 914	41		160		125				221	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	106 935	34	3			222				290	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>79 979</b>	<b>7</b>	<b>-3</b>	<b>160</b>		<b>-97</b>				<b>-70</b>	
Participations des salariés aux résultats (VI)											
Impôts sur les bénéfices (VII)											
Total des produits (I + III + V)	1 546 148	6 878	1 267	4 466	0	5 308	1 456	0	399	787	273
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 452 463	6 829	1 221	2 810	3	11 808	1 572	39	346	636	236
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>93 705</b>	<b>49</b>	<b>46</b>	<b>1 656</b>	<b>-3</b>	<b>-6 500</b>	<b>-116</b>	<b>-39</b>	<b>53</b>	<b>151</b>	<b>37</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>											
RESSOURCES	296 774										
EMPLOIS	296 774										

En k€	ASSOCIATION IMMO CROIX-ROUGE		CROIX-ROUGE		CENTRE LA MAISON DU PETIT ENFANT		GROUPEMENT COOPERATION SANITAIRE 'HENRY		GCS HAO D'EPERNAY		Elimination des comptes IG réciproques		Retraitements		COMBINÉS	
	DOMICILE	ROUGE	INSERTION	MAISON DU PETIT ENFANT	SAITAIRE 'HENRY	D'EPERNAY	comptes IG réciproques	Retraitements	COMBINÉS							
Coûts	30	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Ventes de biens			2 006													854
Ventes de prestations de service			3 926	307	307	307	307	307	307	307	307	307	307	307	307	18 628
Produits de tiers financeurs	8 121		10 370	953	953	953	953	953	953	953	953	953	953	953	953	193 680
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	434		444	169	169	169	169	169	169	169	169	169	169	169	169	1 062 733
Utilisations des fonds dédiés	1		2													42 919
Autres produits	0	2	353	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	58 470
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>0</b>	<b>8 589</b>	<b>17 102</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 393 056</b>
Achats de marchandises			493													1 598
Variation de stock			-315													-2 810
Autres achats et charges externes	0	1 141	4 511	412	412	412	412	412	412	412	412	412	412	412	412	354 067
Aides financières																79 959
Impôts, taxes et versement assimilés			43	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6 294
Salaires et traitements			5 760	842	842	842	842	842	842	842	842	842	842	842	842	500 630
Charges sociales			1 893	2 038	2 038	2 038	2 038	2 038	2 038	2 038	2 038	2 038	2 038	2 038	2 038	259 746
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			24	267	267	267	267	267	267	267	267	267	267	267	267	57 356
Dotations aux provisions			74	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	41 758
Report en fonds dédiés			36	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	65 981
Autres charges			8	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	11 582
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>0</b>	<b>8 900</b>	<b>16 342</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>1 376 161</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0</b>	<b>-311</b>	<b>761</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 951</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	859
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	8 712
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			1	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-7 859
<b>RESULTAT COURANT</b>			-310	756	756	756	756	756	756	756	756	756	756	756	756	9 048
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			256	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	56 447
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			171	171	171	171	171	171	171	171	171	171	171	171	171	25 388
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			-74	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	31 059
Participations des salariés aux résultats (VII)																
Impôts sur les bénéfices (VIII)																
Total des produits (I + III + V)	0	8 590	17 359	1 481	1 481	1 481	1 481	1 481	1 481	1 481	1 481	1 481	1 481	1 481	1 481	1 450 362
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	0	8 974	16 517	1 489	1 489	1 489	1 489	1 489	1 489	1 489	1 489	1 489	1 489	1 489	1 489	1 410 257
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>0</b>	<b>-384</b>	<b>842</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>40 105</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN BARBURE</b>																
<b>RESSOURCES</b>			102													296 877
<b>EMPLOIS</b>			102													296 877



## LE DON EN CONFIANCE

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires avec la volonté de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Ayant fondé il y a près de trente ans une Charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l'appel public à la générosité basé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques ou morales.

**Le Don en confiance rassemble près de 100 organisations labellisées dont la Croix-Rouge française.**

Retrouvez toutes les informations sur

[www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)

<https://intranet.croix-rouge.fr>

## Croix-Rouge française

98, rue Didot - 75694 Paris Cedex 14

Tél. 01 44 43 11 00 - Fax 01 44 43 11 01

[www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)

